

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 543

12 mars 2010

SOMMAIRE

Aero Technical Support & Services Holdings	26020	Mondial-Immobilière S.A.	26020
Aesthetic Acquisition S.à r.l.	26023	Moonlight Holding S.A.	26018
Asclepius LuxFinco S.A.	26021	Natural Nutritional Products S.A.	26063
AZ Euro Investments II S.à r.l.	26023	New Photo Genius S.A.	26019
Beau Soleil Investissement S.A.	26024	NGR S.A.	26019
Carne Global Financial Services Luxembourg	26026	Nilrac Investments S.à r.l.	26024
Commonwealth Luxembourg Holdings S.à r.l.	26025	NSGP Holdings S.à r.l.	26027
Comverse Kenan Luxembourg S.à r.l.	26026	Ocean Fund	26027
Filo S.A.	26020	Ogura S.A.	26019
Filo S.A.	26022	Orion One S.A.	26064
Filo S.A.	26021	Patron Bismarck Holding S.à r.l.	26028
Gazeley Luxembourg S.à r.l.	26061	Perfora Investments S.à r.l.	26021
GPE VI FIS S.C.A.	26040	RBS (Luxembourg) S.A.	26021
Kuroneko S.à r.l.	26023	Rome Holdco S.à r.l.	26064
Landforse I SCA	26024	Rome Holdco S.à r.l.	26064
LBREP III Sun & Moon S.à r.l.	26060	SCCL	26020
L & G Fixation S.à r.l.	26030	Second German Property 64 Sàrl	26063
Luxgourmet S.à r.l.	26022	Second German Property Portfolio S.à r.l.	26032
MFR Naples S.à r.l.	26023	Triton Masterluxco 3 S.à r.l.	26032
MF Venice S.à r.l.	26026	UT Luxembourg Holding II S.à r.l.	26025
		Waldeck Capital (Luxembourg) S.A.	26028

Moonlight Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2014 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 70.073.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le vingt-six janvier.

Par devant, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

A COMPARU:

La société PALERIDER HOLDING S.A., avec siège sociale à L-2132 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 49.555,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Roland EBSSEN, comptable, demeurant à Grevenmacher, ayant pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "MOONLIGHT HOLDING S.A.", ayant son siège social à L-2014 Luxembourg, 18, avenue Marie-Thérèse, inscrite au Registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 70.073, a été constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 7 mai 1999, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 609 du 12 août 1999, dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 880 du 15 octobre 2001 (la "Société");

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros quatre-vingt cents (EUR 24,80) chacune;

- que la société PALERIDER HOLDING S.A., étant le seul propriétaire des actions dont s'agit, prononce par la présente la dissolution anticipée de la société avec effet au 31 décembre 2009 et sa mise en liquidation et se désigne en qualité de liquidateur de la prédite Société;

Que le comparant déclare fixer à tout de suite la deuxième et troisième assemblée conformément à l'article 151 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et les tenir immédiatement l'une après l'autre.

En sa qualité de liquidateur de la Société, il déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société. De l'accord des créanciers, toutes les dettes ont été reprises par la société PALERIDER HOLDING S.A., seul actionnaire de la société.

Le rapport sur la liquidation, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte avec lequel il sera enregistré.

La société Account Data Europe S.A., avec Siège sociale à L-6793 Grevenmacher, 77, route de Trèves, enregistrée au Registre de Commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 70073, nomme en qualité de commissaire à la liquidation et lui confie la mission de faire le rapport sur la gestion.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation du 25 janvier 2010, la société PALERIDER HOLDING HOLDING S.A. en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à la société ACCOUNT DATA EUROPE S.A., prénommé, pour ses travaux de vérification effectués ce jour. Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

La société PALERIDER HOLDING S.A., constituée en troisième assemblée, prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister avec effet au 31 décembre 2009.

Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs, au liquidateur et au commissaire aux comptes.

Que les livres et documents de la société seront déposés pendant cinq ans à L-6791 Grevenmacher, 28, route de Thionville.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont conférés au porteur d'une expédition des présentes.

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Roland Ebsen, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 28 janvier 2010. LAC/2010/4183. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 4 février 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010024664/54.

(100019873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

NPG S.A., New Photo Genius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 144.084.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 4 février 2010

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 4 février 2010, le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Frank DEELSTRA, conseiller financier, avec adresse professionnelle Roemer Visscherstraat 41 à NL-1054 EW Amsterdam.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Gérard VAN HUNEN, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg;
- Peter VAN OPSTAL, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg
- Frank DEELSTRA, conseiller financier, avec adresse professionnelle Roemer Visscherstraat 41 à NL-1054 EW Amsterdam.

Luxembourg, le 4 février 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2010023890/23.

(100020607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

NGR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 133.768.

Il résulte d'une lettre datée du 08 février 2010 que:

- Mademoiselle Annalisa Ciampoli a démissionné de son poste de administrateur avec effet au 31/12/2009.
Luxembourg 08/02/2010.

Référence de publication: 2010023892/10.

(100020480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Ogura S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 42.016.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 20 janvier 2010, les décisions suivantes ont été prises:

1) Les démissions de Monsieur Paul LUTGEN de ses fonctions de Président du Conseil et d'Administrateur, de Monsieur Luc BRAUN de sa fonction d'Administrateur-Délégué et d'ARMOR S.A. de sa fonction d'Administrateur sont acceptées.

2) Sont nommés jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les Comptes Annuels clôturant au 30 juin 2012:

- Luc BRAUN, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration
- Horst SCHNEIDER, demeurant professionnellement 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué
- FIDESCO S.A., avec siège social 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur
- EUR AUDIT SARL, avec siège social 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010023900/21.

(100020591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

SCCL, Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 117.211.

Les comptes annuels au 10 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010024947/10.

(100019385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Mondial-Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 1, rue Jean-Pierre Bausch.
R.C.S. Luxembourg B 38.425.

Les comptes annuels au 30 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010024948/10.

(100019382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Aero Technical Support & Services Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 36.416.257,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 128.997.

EXTRAIT

Il résulte d'une cession de parts sociales du 25 mars 2009 que
l'associé de la Société Computershare Trust Company of Canada a transféré

a. 40.484 parts sociales à

Aero Technical Management Holdings Inc.

un associé de la Société ayant son siège au 2341, Boulevard Alfred-Nobel, BAN 2, CDN - H4S 2A9 Québec

b. 109.516 parts sociales à

ACTS L.P.,

un associé de la Société ayant son siège au 5100, De Maisonneuve Boulevard West, CDN - H4A 3T2 Montréal (Québec)

Suite à ce transfert, les parts sociales dans la Société sont détenues comme suit:

- Aero Technical Management Holdings Inc.: 359.484 parts sociales

- ACTS L.P.: 10.216.773 parts sociales

- Computershare Trust Company of Canada: 540.000 parts sociales.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aero Technical Support & Services Holdings

Dr. Wolfgang Zettel

Gérant

Référence de publication: 2010024917/25.

(100019512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Filo S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 47.497.

Par la présente, je soussigné, Monsieur Paul Janssens, vous informe que je me démet de mes fonctions de commissaire
aux comptes au sein de votre société, avec effet immédiat.

Strassen, le 25 janvier 2010.

Paul Janssens.

Référence de publication: 2010024836/10.

(100019661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Perfora Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 117.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PERFORA INVESTMENTS S. à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010024945/12.

(100019402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

RBS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 104.196.

Suite à la démission de Monsieur Ian Henley, avec effet au 21 décembre 2009, de sa fonction de Membre du Conseil d'Administration, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de nommer Monsieur Scott Barton avec l'adresse professionnelle au Level 7, 135 Bishopsgate, London EC2M 3UR, United Kingdom comme Membre du Conseil d'Administration avec effet au 7 janvier 2010 pour une durée expirant à l'issue de la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RBS (Luxembourg) S.A.
Lorna Cassidy / Oezguel Guelbey

Référence de publication: 2010024918/15.

(100019501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Asclepius LuxFinco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 115.281.

Extrait des résolutions adoptées lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 février 2008:

- Est nommée administrateur de la société Mme Rachel Aguirre, employée privée, résidant professionnellement au 2, boulevard Konrad Adenauer à L-1115 Luxembourg en remplacement de l'administrateur démissionnaire M. Rolf Caspers.
- Le nouveau mandat de l'administrateur prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010:

Le mandat de commissaire aux comptes attribué à la société PricewaterhouseCoopers S.à.r.l est reconduit jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011 statuant sur les comptes annuels de 2010

Luxembourg, le 8 février 2010.
Pour le conseil d'administration
Signatures

Référence de publication: 2010024831/17.

(100019310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Filo S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 47.497.

Par la présente, la société soussignée, a&c MANAGEMENT SERVICES SARL, vous informe de sa démission de ses fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Strassen, le 25 janvier 2010.
a&c MANAGEMENT SERVICES SARL
Représentée par Raymond Lejoncq

Référence de publication: 2010024839/12.

(100019656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Luxgourmet S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 8, Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 141.347.

Im Jahre zweitausendzehn, den fünfzehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit Amtswohnsitz in Niederanven,

Sind erschienen:

1° Herr Friedrich Hans SCHEUERMANN, Fleischmeister/ Traiteur, geboren in Trier (Deutschland), am 3. April 1954, wohnhaft in D-66740 Saarlouis, Am Soutyhof 5 (Deutschland);

2° Herr Vito LATERZA, Kaufmann, geboren in Luxemburg, am 6. April 1974, wohnhaft in L-8550, Noerdange, 53, rue de Diekirch.

Welche Erschienenen den instrumentierenden Notar ersuchen Folgendes zu beurkunden:

Die Erschienenen erklären, dass sie die alleinigen Gesellschafter sind der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LUX-GOURMET S.à r.l., mit Sitz in L-1259 Senningerberg, 8, Breedewues, eingetragen im Handelsregister zu Luxemburg unter Sektion B und der Nummer 141.347, gegründet gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 4. August 2008, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2326 vom 24. September 2008, abgeändert durch Urkunde des unterzeichnenden Notars vom 18. Mai 2009, veröffentlicht im Memorial C Nummer 1504 vom 4. August 2009.

Herr Vito LATERZA, vorgeannt unter 2°, überträgt hiermit unter aller Gewähr rechtens die vierzig (40) Anteile, die er in der Gesellschaft LUXGOURMET S.à r.l. besitzt, an den unter 1° vorgeannten Herrn Friedrich Hans SCHEUERMANN, welcher hier anwesend ist und dies annimmt, zum dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, ausserhalb der Buchführung des unterzeichnenden Notares, worüber Quittung.

Herr Friedrich Hans SCHEUERMANN, vorgeannt, in seiner Eigenschaft als alleiniger Geschäftsführer der Gesellschaft LUXGOURMET S.à r.l., nimmt die vorgeannte Anteilsübertragung im Namen der Gesellschaft gemäss den Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches, an.

Im Anschluss an vorangehende Anteilsübertragung erklärt der Gesellschafter, dass die einhundert (100) Anteile der Gesellschaft wie folgt gehalten werden:

Herr Friedrich Hans SCHEUERMANN 100 Anteile

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben,

Gezeichnet: Friedrich Hans Scheuermann, Vito Laterza, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 21 janvier 2010. LAC/2010/3105. Reçu douze euros 12,00€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Für gleichlautende Kopie - ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 2. Februar 2010.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2010024892/40.

(100019593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Filo S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 47.497.

Par la présente, la société soussignée, TAXIOMA S.A.R.L, vous informe de sa démission de ses fonctions d'administrateur au sein de votre société, avec effet immédiat.

Strassen, le 25 janvier 2010.

TAXIOMA S.A.R.L

Représentée par Ingrid Hoolants

Référence de publication: 2010024837/12.

(100019659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

MFR Naples S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 103.530.

—
Extrait des décisions prises par les associées en date du 25 janvier 2010

1. Monsieur Colin Douglas LONGHURST a démissionné de son mandat de gérant A.
2. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né le 22 février 1974 à Laxou (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 04 FEV. 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MFR Naples S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010024833/17.

(100019307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Aesthetic Acquisition S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.432.

—
Extrait des résolutions de l'associée unique en date du 28 janvier 2010

1. Le nombre des gérants est augmenté de 5 (cinq) à 6 (six).
2. Monsieur Gregory Mark WALLACE, administrateur de sociétés, né le 16 mai 1980 dans le Connecticut, États-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à MA 02116 Boston, Massachusetts, États-Unis d'Amérique, 20, Clarendon Street, John Hancock Tower, 56^{ème} étage, a été nommé gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 04 FEV. 2010.

Pour AESTHETIC ACQUISITION S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010024826/16.

(100019323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Kuroneko S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1311 Luxembourg, 23, boulevard Marcel Cahen.

R.C.S. Luxembourg B 133.331.

—
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010024987/9.

(100019991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

AZ Euro Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 150.633.

—
Es wird hiermit angezeigt, dass die Adresse von Herrn Johannes Christian Maria Zarnitz von nun an folgende ist: 484, Keizersgracht, NL-1017 Amsterdam (Niederlande).

Für gleichlautenden Auszug
Für Veröffentlichung
Unterschrift
Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010024816/14.

(100019208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Landforse I SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 32.751,01.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 141.639.

Il résulte d'une lettre datée du 22 janvier 2010 que Monsieur Jean-Paul AZALBERT a démissionné de son mandat de commissaire de la société LANDFORSE I SCA. avec effet au 22 janvier 2010.

Pour extrait sincère et conforme
Pour LANDFORSE I SCA
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010024819/14.

(100019414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Beau Soleil Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.265.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 20 janvier 2010

1. La démission de Monsieur Christian LARDAT comme administrateur de la société est acceptée.
2. La nomination de Monsieur Jean-Pascal Caruso, né le 6 juillet 1975 à F-Metz, ayant son domicile professionnel à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, comme administrateur B de la société pour une durée de 6 ans est acceptée.
3. Démission du Commissaire aux Comptes ALTER AUDIT S.à r.L, ayant son siège social à 69 rue de la Semois, L-2533 Luxembourg est acceptée.
4. La nomination de HOCHÉ PARTNERS TRUST SERVICES S.A., ayant son siège social au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, comme nouveau Commissaire aux Comptes pour une durée de 6 ans est acceptée.
5. Les mandats de Alain Heinz et Stephan Meyers ont été renouvelés pour une période de 6 ans.

Pour extrait sincère et conforme
Pour BEAU SOLEIL INVESTISSEMENTS S.A.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010024823/21.

(100019552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Nilrac Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 139.894.

Extrait des résolutions de l'associée unique en date du 28 janvier 2010

1. Le nombre des gérants est augmenté de 5 (cinq) à 6 (six).
2. Monsieur Gregory Mark WALLACE, administrateur de sociétés, né le 16 mai 1980 dans le Connecticut, États-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement à MA 02116 Boston, Massachusetts, États-Unis d'Amérique, 20, Clarendon Street, John Hancock Tower, 56^{ème} étage, a été nommé gérant de catégorie A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 04 FEV. 2010.

Pour NILRAC INVESTMENTS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) SA.

Signatures

Référence de publication: 2010024828/16.

(100019322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

UT Luxembourg Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.594.

Il résulte que l'associé unique de la société UT Luxembourg Holding II S.à r.l. a pris les décisions suivantes en date du 28 janvier 2010:

1. Démission du Gérant B suivant à partir du 28 janvier 2010:

Mme Sonja Linz

2. Démission du Gérant B suivant à partir du 28 janvier 2010:

Mr Georges Deitz

3. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée de 6 ans à partir du 28 janvier 2010:

Mr Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

4. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée de 6 ans à partir du 28 janvier 2010:

Mr Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

5. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée de 6 ans à partir du 28 janvier 2010:

Mr Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

UT Luxembourg Holding II S.à r.l.

Johannes L. de Zwart

Gérant B

Référence de publication: 2010024847/27.

(100019601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Commonwealth Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 150.000.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.555.

Il résulte que l'associé unique de la société Commonwealth Luxembourg Holdings S.à r.l. a pris les décisions suivantes en date du 28 janvier 2010:

1. Démission du Gérant B suivant à partir du 28 janvier 2010:

Mme Sonja Linz

2. Démission du Gérant B suivant à partir du 28 janvier 2010:

Mr Georges Deitz

3. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à partir du 28 janvier 2010:

Mr Robert van 't Hoeft, né le 13 janvier 1958 à Schiedam, Pays-Bas ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

4. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à partir du 28 janvier 2010:

Mr Martinus Cornelis Johannes Weijermans, né le 26 août 1970 à 's-Gravenhage, Pays-Bas ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

5. Nomination du nouveau Gérant B pour une durée indéterminée à partir du 28 janvier 2010:

Mr Johannes Laurens de Zwart, né le 19 juin 1967 à 's-Gravenhage, Pays-Bas ayant pour adresse professionnelle 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Commonwealth Luxembourg Holdings S.à r.l.
Johannes L. de Zwart
Gérant B

Référence de publication: 2010024846/27.

(100019615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Carne Global Financial Services Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 370.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 118.596.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de Carne Global Financial Services Luxembourg (la "Société") prise en date du 22 janvier 2010 que:

suite à la démission de M. Paul Guillaume et à la nomination de M. Justin Egan à compter du 14 janvier 2010 et de Mme Tracey McDermott à compter du 22 janvier 2010, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. John Donohoe, demeurant à 54 Highfield Road, Rathgar, Dublin 6, Irlande;
- M. Justin Egan, demeurant à 15/16 Fitzwilliam Place, Dublin 2, Irlande; et
- Mme Tracey McDermott, demeurant à 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2010.

Pour Carne Global Financial Services Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010024818/20.

(100019267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Comverse Kenan Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.923.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 99.535.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date 30 décembre 2009

- L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Sten Urban Gillström de son mandat de gérant de classe A.

Luxembourg, le 30 décembre 2009.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2010024842/15.

(100019645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

MF Venice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 118.584.

—
Extrait des décisions prises par les associées en date du 25 janvier 2010

1. Monsieur Colin LONGHURST a démissionné de son mandat de gérant A.
2. Monsieur Hugo FROMENT, administrateur de sociétés, né le 22 février 1974 à Laxou (France), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 04 FEV. 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Pour MF Venice S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010024830/17.

(100019316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Ocean Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.962.

—
Extrait des résolutions de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 27 janvier 2010:

L'assemblée générale annuelle des actionnaires renouvelle, pour une période d'un an, jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires de janvier 2011, les mandats d'administrateurs de Messieurs:

- Laurent BERTIAU (Président), résidant professionnellement au 170, place Henri Regnault, 92043 Paris La Défense Cedex, FRANCE.
- Michel BECKER, résidant professionnellement au 16, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, LUXEMBOURG.
- Philippe BAUDRY, résidant professionnellement 170, place Henri Regnault, 92043 Paris La Défense Cedex, FRANCE.
- Philippe CHOSSONNERY, résidant professionnellement au 15, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, LUXEMBOURG.
- Guillaume WEHRY, résidant professionnellement au Three Pacific Place, Queen's Road East 11, Hong Kong, HONG KONG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Générale Securities Services Luxembourg

Signatures

Corporate and Domiciliary Agent

Référence de publication: 2010024844/22.

(100019640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

NSGP Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 114.426.

—
Suite à la cession de parts intervenue en date du 23 août 2006 entre Arclight Energy Partners Fund II, LP, Biodieselgarten LLC, Lucas Energy Total Return Master Fund L.P. et Lucas Energy Total Return Partners, LP il résulte que:

- Arclight Energy Partners Fund II, LP, domiciliée au 200, Clarendon Street 02117 Boston, Etats-Unis d'Amérique, ne détient plus de part de la Société.
- Biodieselgarten LLC, domiciliée au 200, Clarendon Street, 02117 Boston, Etats-Unis d'Amérique, détient: 133 parts sociales d'une valeur de EUR 62.00 chacune.
- Lucas Energy Total Return Master Fund L.P., domiciliée au Walker House, Grand Cayman, Iles Caïmanes, détient: 50 parts sociales d'une valeur de EUR 62.00 chacune.
- Lucas Energy Total Return Partners L.P., domiciliée au 328, Newman Springs Road, 07701 Red Bank, Etats-Unis d'Amérique, détient: 17 parts sociales d'une valeur de EUR 62.00 chacune.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NSGP Holdings S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2010024919/24.

(100019393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Patron Bismarck Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 102.660.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 1^{er} février 2010

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Mr. Michael Vandeloise de son poste de gérant de la société avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique nomme Mr. Robert Brimeyer, né le 3 Mai 1972 à Luxembourg, Luxembourg, résidant professionnellement au 67 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg, au poste de gérant de la société avec immédiat, pour une durée indéterminée.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2010023913/19.

(100020903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Waldeck Capital (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 140.185.

In the year two thousand and nine, on the eighth December.

Before Maître Roger ARRENSDORFF, notary residing at Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of WALDECK CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., without registered office, R.C. Luxembourg, number B 140.185, incorporated by deed established by notary Blanche MOUTRIER, residing in Esch-sur-Alzette on the 17th day of July 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1917 of the 5th of August 2008, modified by a deed established by notary Alex WEBER, residing in Bascharage on the 29th day of September 2008, published in the said Memorial C, number 2654 of the 30th of October 2008.

The meeting is presided by Lucien VOET, account manager, residing in Bertrange.

The chairman appoints as secretary Maria Augusta Martha KEERSMAEKERS, self-employed person, residing in Bertrange. The meeting elects as scrutineer Luc LESIRE, account manager, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I) That the agenda of the extraordinary general meeting is the following:

- 1.- Establishment of a new head office of the Company;
- 2.- Modification of the third paragraph of the article 1 of the statutes;
- 3.- Fixing of the address;
- 4.- Nomination of new directors;
- 5.- Nomination of a new statutory auditor.

II) The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the bureau of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III) It appears from the said attendance list that all the shares representing the total capital are present or represented at the meeting, which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda of which the shareholders have been duly informed before the meeting. All the shareholders, present or represented, declare that they waive any and all procedures of convening.

After deliberation, the extraordinary general meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to establish the registered office of the Company in Luxembourg. As a consequence of the above resolution, the extraordinary general meeting of shareholders resolves to modify the third paragraph of the article 1 of the Company's articles of incorporation as follows:

" **Art. 1. Third paragraph.** The registered office of the company is established in Luxembourg. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Second resolution

The address of the Company is set at L-1330 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to appoint as directors:

- Thomas SMIT, director of companies, residing in B-1150 Woluwe-Saint-Pierre, 192, rue Kelle;
- Dagmar SMIT, ingineer, residing in B-1150 Woluwe-Saint-Pierre, 192, rue Kelle;
- Patrick VANHAUTE, lawyer, residing in B-2860 Sint-Katelijne-Waver, 33, Wilsonstraat;
- Stephen PORTER, director, residing professionally in Grosvenor Court, Albert Road, Ramsey - Isle of Man.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to appoint as statutory auditor:

- PREMIER TAX SA (B 147.687), with registered office at L-1330 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks english, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in english, followed by a french version; at the request of the same appearing parties, in case of divergences between the english and the french texts, the english version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le huit décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de WALDECK CAPITAL (LUXEMBOURG) S.A., sans siège social, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 140.185, constituée suivant acte du notaire Blanche MOUTRIER d'Esch-sur-Alzette en date du 17 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1917 du 5 août 2008, modifiée suivant acte du notaire Alex WEBER de Bascharage du 29 septembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2654 du 30 octobre 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Lucien VOET, expert-comptable, demeurant à Bertrange, qui désigne comme secrétaire Maria Augusta Martha KEERSMAEKERS, indépendante, demeurant à Bertrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Luc LESIRE, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1.- Etablissement d'un nouveau siège social de la société;
- 2.- Modification du troisième alinéa de l'article 1 des statuts;
- 3.- Fixation de l'adresse;
- 4.- Nomination de nouveaux administrateurs;
- 5.- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.

II) Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du bureau sera annexée au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

Les pouvoirs des actionnaires représentés, signés ne varietur par les comparants et par le notaire instrumentant, resteront également annexés au présent acte.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son

ordre du jour. Tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir renoncé à toutes les formalités de convocation.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'établir le siège social de la société à Luxembourg et par conséquent de modifier le troisième alinéa de l'article 1 des statuts comme suit:

" **Art. 1^{er} . 3^e alinéa.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger".

Deuxième résolution

L'assemblée fixe l'adresse de la société à L-1330 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveaux administrateurs:

- Thomas SMIT, administrateur de sociétés, demeurant à B-1150 Woluwe-Saint-Pierre, 192, rue Kelle;
- Dagmar SMIT, ingénieur, demeurant à B-1150 Woluwe-Saint-Pierre, 192, rue Kelle;
- Patrick VANHAUTE, juriste, demeurant à B-2860 Sint-Katelijne-Waver, 33, Wilsonstraat;
- Stephen PORTER, administrateur de société, demeurant professionnellement à Grosvenor Court, Albert Road, Ramsey - Isle of Man.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer en tant que nouveau commissaire aux comptes:

- PREMIER TAX SA (B 147.687), avec siège social à L-1330 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Il est spécifié qu'en cas de divergences entre la version française et la version anglaise, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: VOET, KEERSMAEKERS, LESIRE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 14 décembre 2009. REM 2009/1614. Reçu soixante-quinze euros (75, €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 5 janvier 2010.

Référence de publication: 2010023440/120.

(100018300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

L & G Fixation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4843 Rodange, 53, rue Fontaine d'Olière.

R.C.S. Luxembourg B 151.127.

—
STATUTS

L'an deux mille dix.

Le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Madame Liliane HUBERTY, employée privée, demeurant à L-4810 Rodange, 67a, rue du Clopp.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle entend constituer:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs coassociés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un commerce d'équipements du foyer et du bâtiment.

Elle pourra faire toutes les opérations commerciales ou industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de L & G Fixation S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Rodange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125.-) chacune, qui ont été entièrement souscrites par Madame Liliane HUBERTY, employée privée, demeurant à L-4810 Rodange, 67a, rue du Clopp.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Libération du capital social

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2010.

Evaluation

Les frais incombant à la société du chef des présentes sont évalués à environ mille Euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associée unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris en outre les résolutions suivantes:

1.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Gaston REINARD, employé privé, demeurant à L-4244 Esch-sur-Alzette, 44, rue des Mines.

2.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

3.- L'adresse de la société est fixée à L-4843 Rodange, 53, rue Fontaine d'Olière.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HUBERTY, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 29 janvier 2010. Relation: ECH/2010/111. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de la publication au Mémorial.

Echternach, le 04 février 2010.

Henri BECK.

Référence de publication: 2010024555/96.

(100019620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Second German Property Portfolio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.375.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.706.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 janvier 2010

Est nommé gérant de catégorie A pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Claude ZIMMER, gérant de catégorie A démissionnaire:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010023952/15.

(100020286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 143.926.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Triton Masterluxco 3 S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated following a deed of the undersigned notary on 23 December 2008 published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 195 of 29 January 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 143926. The articles of incorporation have not yet been amended.

The extraordinary general meeting is declared open at 12.01 p.m., with Mr Marc LOESCH, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Mr Cédric BLESS, lawyer, residing in Luxembourg.

The extraordinary general meeting elected as scrutineer Mr Michael JONAS, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the extraordinary general meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) The agenda of the extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. To create a new class of Shares, the Class 1 Shares and to re-denominate the existing seventy-three thousand five hundred thirty (73,530) ordinary shares, held by Direl HoldCo S.à r.l. (formerly Triton III No. 3 S.à r.l.), a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 43, avenue J.F. Kennedy (3rd Floor), L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143935 ("Direl HoldCo"), into seventy-three thousand five hundred thirty (73,530) Class 1 Shares.

2. To increase the corporate capital of the Company by an amount of one cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01).

3. To issue one (1) new Class 1 Share with a nominal value of one cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

4. To accept subscription for this newly issued Class 1 Share, together with payment of a share premium of fourteen million three hundred fifty-three thousand nine hundred ninety-nine euro and ninety-nine cents (EUR 14,353,999.99), by Direl HoldCo and to accept payment in full for such newly issued share by a contribution in cash and in kind.

5. To set the amount of the Company's subscribed capital at twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01) represented by seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 1 Shares and one million one hundred seventy-six thousand four hundred seventy (1,176,470) Ordinary Shares, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01).

6. To amend articles 5, 6, 19 and 22 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing proposed resolutions, in particular to amend the rights attached to each Class of Shares.

7. To confer all and any powers to the board of managers in order to implement the proposed resolutions.

8. Miscellaneous.

(ii) The shareholders present, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the extraordinary general meeting, will remain annexed to the present deed.

(iii) The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) The whole subscribed capital being represented at the present extraordinary general meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this extraordinary general meeting, no convening notices were necessary.

(v) The present extraordinary general meeting is then regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The extraordinary general meeting resolves, after deliberation, unanimously to take the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting resolves to create a new class of Shares, the Class 1 Shares, and to re-denominate the existing seventy-three thousand five hundred thirty (73,530) ordinary shares, held by Direl HoldCo, into seventy-three thousand five hundred thirty (73,530) Class 1 Shares.

Second resolution

The extraordinary general meeting resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of one cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01).

Third resolution

The extraordinary general meeting resolves to issue one (1) new Class 1 Share with a nominal value of one cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

Fourth resolution
Subscription and Payment

There now appeared Mr Marc LOESCH, aforementioned, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of Direl HoldCo, by virtue of the aforementioned proxy.

The person appearing declared to subscribe, in the name and on behalf of Direl HoldCo, for one (1) new Class 1 Share having a par value of one cent (EUR 0.01), together with an aggregate share premium of fourteen million three hundred fifty-three thousand nine hundred ninety-nine euro and ninety-nine cents (EUR 14,353,999.99), and to make payment for such newly issued share by a contribution in cash (the "Contribution in Cash") and by a contribution in kind consisting in a receivable (the "Contribution in Kind") as further described in a special report.

With respect to the Contribution in Cash, an amount of fourteen million three hundred thousand euro (EUR 14,300,000.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

With respect to the Contribution in Kind, Direl HoldCo, acting through his attorney-in-fact, stated (i) that the value of the Contribution in Kind has been certified in a special report signed by the duly authorised representatives of the Company, (ii) that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution in Kind to the Company without any restriction or limitation, and (iii) that instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution in Kind to the Company.

Such special report was presented to the general meeting of shareholders. The Contribution in Kind represents a net contribution in an amount of fifty-four thousand euro (EUR 54,000.-).

Thereupon the extraordinary general meeting resolves to accept the said subscription and payment and to allot the one (1) new Class 1 Share to Direl HoldCo as fully paid share.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting resolves to set the amount of the Company's subscribed capital at twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01) represented by seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) Class 1 Shares and one million one hundred seventy-six thousand four hundred seventy (1,176,470) Ordinary Shares, each with a nominal value of one cent (EUR 0.01).

Sixth resolution

In view of the above, the extraordinary general meeting resolves to amend articles 5, 6, 19 and 22 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing resolutions. As a result, article 5 shall from now on read as follows:

" **Art. 5. Subscribed Capital.** The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro and one cent (EUR 12,500.01) represented by seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 1 shares (the "Class 1 Shares") and one million one hundred seventy-six thousand four hundred seventy (1,176,470) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), (together the "Shares" and each a "Share"), each Share having a nominal value of one cent (EUR 0.01), and being fully paid up.

In addition to the subscribed capital, there may be set up a share premium account into which any premium paid on any class of Shares in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its shareholders, to make distributions to the shareholders (including at the liquidation of the Company), provided that any such redemption or such distribution out of share premium may only benefit such class of Shares on which the relevant share premium has originally been paid, save as otherwise provided for here below or to offset any net realized losses or to allocate funds to the legal reserve.

The Class 1 Shares together with any additional classes of Shares that the Company may create from time to time shall be referred to as the "Investment Shares", such term does however exclude the Ordinary Shares.

The capital contribution (the "Contribution"), including any share premium attached to it, made in counterpart of the issue of each class of the Investment Shares as well as any other contributions such as any income, dividend, interest deriving from the Targeted Investment (as defined below) relating to each such class of Investment Shares (all together the "Contributions") shall be invested pursuant to the investment policy determined by the Board of Managers for the investment established in respect of the relevant class or classes of Investment Shares (each a "Targeted Investment"). Consequently, each class of Investment Shares will be linked to a particular Targeted Investment.

For each class of Investment Shares, the Board of Managers shall keep track, in the books of the Company, of (i) the Contributions, (ii) their related use (in particular the Targeted Investment and any other asset that might relate to the class of Investment Shares concerned), as well as (iii) any charges attributable to the Targeted Investment linked to each

class of Investment Shares. For this purpose, the Board of Managers will prepare a set of analytical accounts for each class of Investment Shares.

The net asset value of each class of Investment Shares (the "Net Asset Value") is determined by aggregating the value of the Targeted Investment and of any other asset of every kind and nature allocated to that class of Investment Shares and by deducting all liabilities allocated to that class of Investment Shares such as loans, administrative expenses, tax liabilities, etc. Where any asset is derived from another asset as a result of an exchange of assets, merger, contribution in kind, or similar operations, such derivative asset shall be attributed in the books of the Company to the same class of Investment Shares as the assets from which it was derived and on each revaluation of an asset, the increase or diminution in value shall be applied to the relevant class of Investment Shares.

In the case where any expense of the Company cannot be considered as being attributable to a particular class of Shares (Investment Shares or Ordinary Shares), such expense shall be allocated between the various classes of Shares (i.e. Investment Shares and Ordinary Shares) according to the following formula:

$$\frac{\text{Aggregate nominal value of the shares of one class of Shares, plus share premium attributed to that class of Shares (if any)}}{\text{Aggregate nominal value of the shares of all classes of Shares, plus aggregate amount of share premium attributed to all classes of Shares}} \times \text{Expenses not linked to a specific investment}$$

To the extent permissible by applicable law, including without limitation, compliance with the legal requirement to create a reserve, and subject to the following, the shareholders of each class of Investment Shares shall have an exclusive right to distributions by way of (i) dividend, (ii) redemption of own Shares, (iii) reduction of the subscribed capital, (iv) reduction of a reserve and (v) liquidation made by the Company (the "Distributions") up to the Net Asset Value of the class of Investment Shares concerned.

Notwithstanding the principle stated above, in case a Distribution to which the shareholders of a class of Investment Shares which has a positive Net Asset Value are entitled is not permissible by applicable law up to the full amount of the Net Asset Value of the class of Investment Shares concerned, the shareholders of a class of Investment Shares which has a positive Net Asset Value shall be entitled only to a Distribution in an amount equal to:

$$\frac{\text{Aggregate amount of the Distributions permissible by applicable law}}{\text{Aggregate of all the positive Net Asset Values of the Company}} \times \text{Net Asset Value of the class of Investment Shares concerned}$$

The amount to be distributed pursuant to the principles stated above per Investment Share of the class of Investment Shares concerned will be equal to the total amount distributed to all the Investment Shares of the class of Investment Shares concerned divided by the total number of Investment Shares issued within the relevant class of Investment Shares.

The remainder of distributable profits of the Company shall be allocated proportionally to the holders of Ordinary Shares."

As a result, article 6 shall from now on read as follows:

" **Art. 6. Shares.** Each Share entitles its owner to a fraction in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or of the general meeting of shareholders, as the case may be.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a single shareholder. The Shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters of the capital.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own Shares in accordance with the provisions of the law."

As a result, article 19 shall from now on read as follows:

" **Art. 19. Procedure, Vote.** Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of the law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, or, by virtue of these Articles of Incorporation, as the case may be, will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

Except as otherwise required by law or by the present Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing more than half of the capital.

Each Investment Share and each Ordinary Share is entitled to one vote at Ordinary and extraordinary general meetings.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman or by any member of the Board of Managers."

As a result, article 22 shall from now on read as follows:

" **Art. 22. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law.

That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The single shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of, in accordance with the rules laid down in article 5 of the Articles of Incorporation. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend, always in accordance with the rules laid down in article 5 of the Articles of Incorporation.

Subject to the conditions fixed by law, the Board of Managers may pay out interim dividends. The Board of Managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment."

Seventh resolution

The extraordinary general meeting resolves to confer all and any powers to the board of managers in order to implement the above resolutions. There being no other business, the extraordinary general meeting was closed at 12.30 p.m.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid document are estimated at five thousand two hundred euro.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société Triton Masterluxco 3 S.à r.l. une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 43, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (la "Société"), constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 23 décembre 2008, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 195 du 29 janvier 2009 et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 143926. Les statuts de la Société n'ont jamais encore été modifiés.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 12.01 heures sous la présidence de Maître Marc LOESCH, avocat, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Maître Cédric BLESS, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée générale extraordinaire choisit comme scrutateur Maître Michael JONAS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

(i) La présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1 Création d'une nouvelle catégorie de Parts Sociales, les Parts Sociales de Catégorie 1 et Redénomination des soixante-treize mille cinq cent trente (73.530) parts sociales ordinaires existantes actuellement détenues par Direi HoldCo S.à r.l. (anciennement Triton III No. 3 S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 43, avenue J.F. Kennedy (3^e étage), L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et inscrite auprès

du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143935 ("Direi HoldCo"), en soixante-treize mille cinq cent trente (73.530) Parts Sociales de Catégorie 1.

2 Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un centime d'euro (EUR 0,01) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent euros et un centime (EUR 12.500,01).

3 Emission d'une (1) nouvelle Part Sociale de Catégorie 1 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

4 Acceptation de la souscription de cette Part Sociale de Catégorie 1 nouvellement émise, ensemble avec paiement d'une prime d'émission d'un montant global de quatorze millions trois cent cinquante trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 14.353.999,99), par Direi HoldCo et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale par un apport en numéraire et en nature.

5 Fixation du montant du capital social souscrit de la Société à douze mille cinq cent euros et un centime (EUR 12.500,01) divisé en soixante-treize mille cinq cent trente et une (73,531) Parts Sociales de Catégorie 1 et un million cent soixante-seize mille quatre cent soixante-dix (1.176.470) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

6 Modification des articles 5, 6, 19 et 22 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions proposées ci-avant et, en particulier, modification des droits attachés à chaque Catégorie de Parts Sociales.

7 Délégation de tous pouvoirs au conseil de gérance afin d'appliquer les résolutions proposées.

8 Divers.

(ii) Les associés présents, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

(iii) Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des associés représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

(iv) L'intégralité du capital social souscrit étant représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

(v) La présente assemblée générale extraordinaire est ainsi régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir délibéré, a alors pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de créer une nouvelle Catégorie de Parts Sociales, les Parts Sociales de Catégorie 1 et de re-dénommer les soixante-treize mille cinq cent trente (73.530) parts sociales ordinaires existantes actuellement détenues par Direi HoldCo en soixante-treize mille cinq cent trente (73.530) Parts Sociales de Catégorie 1.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un centime d'euro (EUR 0,01) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à douze mille cinq cent euros et un centime (EUR 12.500,01).

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'émettre une (1) nouvelle Part Sociale de Catégorie 1 ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Quatrième résolution Souscription - Paiement

Intervient alors Maître Marc LOESCH, prénommé, agissant en tant que mandataire de Direi HoldCo, en vertu de la procuration ci-dessus mentionnée. Le comparant déclare souscrire, au nom et pour le compte de Direi HoldCo, une (1) nouvelle Part Sociale de Catégorie 1, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), ensemble avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de quatorze millions trois cent cinquante-trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes (EUR 14.353.999,99), et libérer intégralement cette nouvelle part sociale par un apport en numéraire ("Apport en Numéraire") ainsi que par un apport en nature consistant en une créance ("Apport en Nature"), telle que davantage décrite dans un rapport spécial.

Concernant l'Apport en Numéraire, un montant de quatorze millions trois cent mille euros (EUR 14,300,000,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Concernant l'Apport en Nature, Direi HoldCo, agissant par le biais de son mandataire, déclare (i) que la valeur de l'Apport en Nature a été certifiée dans un rapport spécial signé par les représentants dûment autorisés de la Société, (ii) qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport en Nature à la Société et (iii) que des instructions valables

ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport en Nature à la Société. Ce rapport spécial a été présenté à l'assemblée générale des associés. L'Apport en Nature représente une contribution nette d'un montant total de cinquante-quatre mille euros (EUR 54.000,-).

L'assemblée générale extraordinaire décide alors d'approuver ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer la nouvelle Part Sociale de Catégorie 1 à Direi HoldCo comme part sociale entièrement libérée.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de fixer le montant du capital souscrit de la Société à douze mille cinq cent euros et un centime (EUR 12.500,01) divisé en soixante-treize mille cinq cent trente et une (73.531) Parts Sociales de Catégorie 1 et un million cent soixante-seize mille quatre cent soixante-dix (1.176.470) Parts Sociales Ordinaires, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Sixième résolution

Au vu de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier les articles 5, 6, 19 et 22 des Statuts de la Société, afin de refléter les résolutions qui précèdent.

En conséquence, l'article 5 aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social souscrit.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros et un centime (EUR 12.500,01) divisé en soixante-treize mille cinq cent trente et une (73.531) parts sociales de catégorie 1 (les "Parts Sociales de Catégorie 1") et un million cent soixante-seize mille quatre cent soixante-dix (1.176.470) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires"), (ensemble les "Parts Sociales" et chacune une "Part Sociale"), chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), toutes entièrement libérées. En plus du capital social souscrit, un compte prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes d'émission payées sur une ou plusieurs catégorie(s) de Parts Sociales en sus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement, en cas de rachat par la Société de Parts Sociales des associés, pour effectuer des distributions aux associés (y compris lors de la liquidation de la Société), sous réserve qu'un tel rachat ou qu'une telle distribution prélevés sur la prime d'émission bénéficie seulement aux catégories de Parts Sociales pour lesquelles la prime d'émission en question a été payée à l'origine, à l'exception des cas prévus ci-après ou pour compenser des pertes nettes réalisées ou pour attribuer des fonds à la réserve légale. Les Parts Sociales de Catégorie 1 ainsi que les autres catégories de Parts Sociales que la Société peut émettre de temps à autres, sont dénommées "Parts Sociales d'Investissement", terme qui exclut cependant les Parts Sociales Ordinaires.

L'apport en capital ("Apport"), y compris toute prime d'émission qui s'y rapporte, fait en contrepartie de l'émission de chaque catégorie de Parts Sociales d'Investissement ainsi que tous autres apports tels que tout revenu, dividende, intérêt dérivé de l'Investissement Visé (tel que défini ci-après) relatifs à chaque catégorie de Parts Sociales d'Investissement (ensemble les "Apports") seront investis conformément à la politique d'investissement déterminée par le Conseil de Gérance pour l'investissement établi au regard de la ou les catégories de Parts Sociales d'Investissement concernée(s) (chacun, un "Investissement Visé"). Par conséquent, chaque catégorie de Parts Sociales d'Investissement sera liée à un Investissement Visé spécifique. Pour chaque Catégorie de Parts Sociales d'Investissement, le Conseil de Gérance conservera la trace, dans les livres de la Société, (i) des Apports, (ii) de leur utilisation (en particulier l'Investissement Visé et tout autre actif qui pourrait être relatif à la catégorie de Parts Sociales d'Investissement concernée), ainsi que (iii) toutes charges attribuables à l'Investissement Visé lié à chaque catégorie de Parts Sociales d'Investissement. A cette fin, le Conseil de Gérance établira des comptes analytiques pour chaque catégorie de Parts Sociales d'Investissement.

La valeur nette d'inventaire de chaque catégorie de Parts Sociales d'Investissement (la "Valeur Nette d'Inventaire") est déterminée en ajoutant à la valeur de l'Investissement Visé tout autre actif de toute sorte et de toute nature lié à cette catégorie de Parts Sociales d'Investissement et en déduisant tout le passif lié à cette Catégorie de Parts Sociales d'Investissement tel que les prêts, dépenses administratives, charges fiscales, etc.

Lorsqu'un actif dérive d'un autre actif en raison d'un échange d'actifs, fusion, apport en nature, ou d'une opération similaire, un tel actif dérivé sera attribué dans les registres de la Société à la même catégorie de Parts Sociales d'Investissement que les actifs dont il est dérivé et, à chaque réévaluation d'un actif, l'augmentation ou la diminution en valeur sera appliquée à la catégorie de Parts Sociales d'Investissement concernée.

Lorsqu'une dépense de la Société ne peut être considérée comme étant attribuable à une catégorie particulière de Parts Sociales (Parts Sociales d'Investissement ou Parts Sociales Ordinaires), une telle dépense sera attribuée aux catégories de Parts Sociales (c'est-à-dire Parts Sociales d'Investissement et Parts Sociales Ordinaires) selon la formule suivante:

Valeur nominale totale des parts sociales d'une catégorie de Parts Sociales, plus (le cas échéant)
la prime d'émission allouée à cette catégorie de Parts Sociales

Dépenses non liées à un investissement spécifique	x
		Valeur nominale totale des parts sociales appartenant à toutes les catégories de Parts Sociales, plus le montant total des primes d'émission allouées à toutes les catégories de Parts Sociales

Dans la mesure permise par la loi applicable, en ce compris, mais sans limitation l'observation de l'exigence légale de créer une réserve, et sous réserve de ce qui suit, les associés de chaque catégorie de Parts Sociales d'Investissement auront un droit exclusif aux distributions sous forme de (i) dividendes, (ii) rachat de Parts Sociales propres, (iii) de réduction du capital souscrit, (iv) de réduction d'une réserve et (v) de liquidation par la Société (les "Distributions") dans la limite de la Valeur Nette d'Inventaire de la catégorie de Parts Sociales d'Investissement concernée.

Nonobstant le principe exposé plus haut, dans l'hypothèse d'une Distribution à laquelle les associés d'une catégorie de Parts Sociales d'Investissement qui a une Valeur Nette d'Inventaire positive en droit, n'est pas autorisée en vertu du droit applicable dans la limite du montant total de la Valeur Nette d'Inventaire de la catégorie de Parts Sociales d'Investissement concernée, les associés d'une catégorie de Parts Sociales d'Investissement qui a une Valeur Nette d'Inventaire positive auront seulement droit à une Distribution égale à:

$$\frac{\text{Valeur Nette d'Inventaire des Parts Sociales d'Investissement concernées}}{\text{Montant cumulé des Distributions autorisées par le droit applicable}} \times \dots\dots\dots$$

Cumul de toutes les Valeurs Nettes d'Inventaire positives de la Société

Le montant à distribuer conformément aux principes exposés plus haut par Part Sociale d'Investissement de la catégorie de Parts Sociales d'Investissement concernée sera égal au montant total distribué à toutes les Parts Sociales d'Investissement de la catégorie des Parts Sociales d'Investissement concernées divisé par le nombre total de Parts Sociales d'Investissement émises dans la catégorie de Parts Sociales concernée.

Le solde des profits distribuables de la Société sera attribué proportionnellement aux détenteurs de Parts Sociales Ordinaires." En conséquence, l'article 6 aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 6. Parts Sociales.** Chaque Part Sociale confère à son propriétaire droit à une fraction des bénéfices de la Société et dans tout l'actif social ainsi qu'une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une Part Sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Chaque Part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de Parts Sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles auront été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales conformément aux dispositions légales."

En conséquence, l'article 19 aura la teneur suivante:

" **Art. 19. Procédure - Vote.** Toute décision dont l'objet est de modifier les statuts ou dont l'adoption est soumise par les statuts, ou selon le cas, par la loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des statuts, est prise par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Sauf disposition contraire de la loi ou des statuts, toutes les autres décisions sont prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Chaque Part Sociale d'Investissement et chaque Part Sociale Ordinaire donne droit à une voix lors des assemblées générale ordinaire et extraordinaire.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un membre du Conseil de Gérance."

En conséquence, l'article 22 aura la teneur suivante:

" **Art. 22. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets, en conformité avec les dispositions de l'article 5 des statuts de la Société. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer comme dividendes, toujours en conformité avec les dispositions de l'article 5 des statuts de la Société.

Le Conseil de Gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes."

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de conférer tous les pouvoirs au Conseil de Gérance pour mettre en oeuvre les résolutions prises ci-dessus. Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12.30 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à cinq mille deux cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des même comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. LOESCH, C. BLESS, M. JONAS, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16221. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010023460/417.

(100018872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

GPE VI FIS S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 146.513.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of December.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, (Grand-Duchy of Luxembourg),

is held an extraordinary general meeting of the shareholders of "GPE VI FIS S.C.A." (the "Company"), a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.513, having its registered office at 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a notarial deed dated on 25 May 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association dated 2 July 2009 (number 1272, page 61013). The bylaws have been amended for the last time on 29 May 2009.

The meeting is presided by Mrs. Linda HARROCH, maître en droit, residing in Luxembourg, in the chair, who appoints as secretary Mrs. Marianne SMETRYNS, lawyer, residing in Luxembourg, who is also elected as scrutineer by the general meeting.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. To increase the Company's share capital by an amount of five thousand ninety-three euros and ten cents (EUR 5,093.10. -) so as to raise it from its present amount of thirty-four thousand two hundred and ninety-two euros and twenty cents (EUR 34,292.20. -) up to thirty-nine thousand three hundred and eighty-five euros and thirty cents (EUR 39,385.30), through a contribution in cash, by the issue of (i) five thousand six hundred and fifty-nine (5,659) Class A Shares, (ii) five thousand six hundred and fifty-nine (5,659) Class B Shares, (iii) five thousand six hundred and fifty-nine (5,659) Class C Shares, (iv) five thousand six hundred and fifty-nine (5,659) Class D Shares, (v) five thousand six hundred and fifty-nine (5,659) Class E Shares, (vi) five thousand six hundred and fifty-nine (5,659) Class F Shares, (vii) five thousand six hundred and fifty-nine (5,659) Class G Shares, (viii) five thousand six hundred and fifty-nine (5,659) Class H Shares and (ix) five thousand six hundred and fifty-nine (5,659) Class I Shares, all such shares having a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10.-) each and having the rights and obligations as set out in the articles of incorporation as amended as per the subsequent resolutions (the "New Shares").

2. To restate the Company's articles of incorporation without changing the purpose of the Company.

3. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The meeting of shareholders resolved to increase the Company's share capital by an amount of five thousand ninety-three euros and ten cents (EUR 5,093.10. -) so as to raise it from its present amount of thirty-four thousand two hundred and ninety-two euros and twenty cents (EUR 34,292.20) up to thirty-nine thousand three hundred and eighty-five euros and thirty cents (EUR 39,385.30. -), through a contribution in cash, by the issue of (i) five thousand six hundred and fifty-nine (5,659) Class A Shares, (ii) five thousand six hundred and fifty-nine (5,659) Class B Shares, (iii) five thousand six hundred and fifty-nine (5,659) Class C Shares, (iv) five thousand six hundred and fifty-nine (5,659) Class D Shares, (v) five thousand six hundred and fifty-nine (5,659) Class E Shares, (vi) five thousand six hundred and fifty-nine (5,659) Class F Shares, (vii) five thousand six hundred and fifty-nine (5,659) Class G Shares, (viii) five thousand six hundred and fifty-nine (5,659) Class H Shares and (ix) five thousand six hundred and fifty-nine (5,659) Class I Shares, all such shares having a nominal value of EUR 0.10.- (ten euro cents) each and having the rights and obligations as set out in the articles of incorporation as amended as per the subsequent resolutions (the "New Shares").

Such New Shares will be issued together with a total share premium of three million nine hundred and eighty-eight thousand five hundred and ninety-seven euros and eighty-six cents (EUR 3,988,597.86), fully paid up, by way of contribution in cash, to be subscribed and issued as follows:

Subscription and Payment and waiver of preferred subscription rights:

- Mr. Jaime Carvajal Urquijo, residing professionally at c/o Advent International, Serrano, 57-2º, 28006 Madrid, Spain (the "Subscriber 1"), represented by a proxyholder as stated above, subscribes for (i) six hundred and thirty-six (636) Class A Shares, (ii) six hundred and thirty-six (636) Class B Shares, (iii) six hundred and thirty-six (636) Class C Shares, (iv) six hundred and thirty-six (636) Class D Shares, (v) six hundred and thirty-six (636) Class E Shares, (vi) six hundred and thirty-six (636) Class F Shares, (vii) six hundred and thirty-six (636) Class G Shares, (viii) six hundred and thirty-six (636) Class H Shares, and (ix) six hundred and thirty-six (636) Class I Shares, all these shares having a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10.-) each, all such new shares to be issued with an aggregate share premium of four hundred and forty-seven thousand six hundred and ninety-five euros and fifty-four cents (EUR 447,695.54.-), for a total issue price of four hundred and forty-eight thousand two hundred and sixty-seven euros and ninety-four cents (EUR 448,267.94.-) fully paid up through a contribution in cash; proof that the global amount of four hundred and forty-eight thousand two hundred and sixty-seven euros and ninety-four cents (EUR 448,267.94.-) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

- GRIZZLY LLC, a limited liability company organized under the laws of the state of New York, having its registered office at f.a.o. Fulvia Porcheddu, 5th floor, North Side, 7/10 Chandos Street, Canvedish Square, London, W1G 9DQ, United Kingdom (the "Subscriber 2") represented by a proxyholder as stated above, subscribes for (i) six hundred and sixteen (616) Class A Shares, (ii) six hundred and sixteen (616) Class B Shares, (iii) six hundred and sixteen (616) Class C Shares, (iv) six hundred and sixteen (616) Class D Shares, (v) six hundred and sixteen (616) Class E Shares, (vi) six hundred and sixteen (616) Class F Shares, (vii) six hundred and sixteen (616) Class G Shares, (viii) six hundred and sixteen (616) Class H Shares, and (ix) six hundred and sixteen (616) Class I Shares, all these shares having a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10.-) each, all such new shares to be issued with an aggregate share premium of four hundred and thirty-three thousand six hundred and seventeen euros and six cents (EUR 433,617.06.-), for a total issue price of four hundred and thirty-four thousand one hundred and seventy-one euros and forty-six cents (EUR 434,171.46.-) fully paid up through a contribution in cash; proof that the global amount of four hundred and thirty-four thousand one hundred and seventy-one euros and forty-six cents (EUR 434,171.46.-) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

- Mr. Fernando Diaz-Solis, residing professionally at c/o Advent International, Serrano, 57-2º, 28006 Madrid, Spain (the "Subscriber 3"), represented by a proxyholder as stated above, subscribes for (i) three hundred and eleven (311) Class A Shares, (ii) three hundred and eleven (311) Class B Shares, (iii) three hundred and eleven (311) Class C Shares, (iv) three hundred and eleven (311) Class D Shares, (v) three hundred and eleven (311) Class E Shares, (vi) three hundred and eleven (311) Class F Shares, (vii) three hundred and eleven (311) Class G Shares, (viii) three hundred and eleven (311) Class H Shares, and (ix) three hundred and eleven (311) Class I Shares, all these shares having a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10.-) each, all such new shares to be issued with an aggregate share premium of two hundred and eighteen thousand nine hundred and twenty euros and thirty cents (EUR 218,920.30.-) for a total issue price of two hundred and nineteen thousand two hundred euros and twenty cents (EUR 219,200.20.-) fully paid up through a contribution in cash; proof that the amount of two hundred and nineteen thousand two hundred euros and twenty cents (EUR 219,200.20.-) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

- Mr. Carlos Santana, residing professionally at c/o Advent International, Serrano, 57-2°, 28006 Madrid, Spain (the "Subscriber 4"), represented by a proxyholder as stated above, subscribes for (i) three hundred and eleven (311) Class A Shares, (ii) three hundred and eleven (311) Class B Shares, (iii) three hundred and eleven (311) Class C Shares, (iv) three hundred and eleven (311) Class D Shares, (v) three hundred and eleven (311) Class E Shares, (vi) three hundred and eleven (311) Class F Shares, (vii) three hundred and eleven (311) Class G Shares, (viii) three hundred and eleven (311) Class H Shares, and (ix) three hundred and eleven (311) Class I Shares, all these shares having a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10) each, all such new shares to be issued with an aggregate share premium of two hundred and eighteen thousand nine hundred and twenty euros thirty cents (EUR 218,920.30.-) for a total issue price of two hundred and nineteen thousand two hundred euros and twenty cents (EUR 219,200.20.-) fully paid up through a contribution in cash; proof that the amount of two hundred and nineteen thousand two hundred euros and twenty cents (EUR 219,200.20.-) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

- Mr. Carlos Soto, residing professionally at c/o Advent International, Serrano, 57-2°, 28006 Madrid, Spain (the "Subscriber 5"), represented by a proxyholder as stated above, subscribes for (i) three hundred and eleven (311) Class A Shares, (ii) three hundred and eleven (311) Class B Shares, (iii) three hundred and eleven (311) Class C Shares, (iv) three hundred and eleven (311) Class D Shares, (v) three hundred and eleven (311) Class E Shares, (vi) three hundred and eleven (311) Class F Shares, (vii) three hundred and eleven (311) Class G Shares, (viii) three hundred and eleven (311) Class H Shares, and (ix) three hundred and eleven (311) Class I Shares, all these shares having a nominal value often euro cents (EUR 0.10.-) each, all such new shares to be issued with an aggregate share premium of two hundred and eighteen thousand nine hundred and twenty euros thirty cents (EUR 218,920.30.-) for a total issue price of two hundred and nineteen thousand two hundred euros and twenty cents (EUR 219,200.20.-) fully paid up through a contribution in cash; proof that the amount of two hundred and nineteen thousand two hundred euros and twenty cents (EUR 219,200.20.-) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

- Mr. Luis Camilleri, residing professionally at c/o Advent International, Serrano, 57-2°, 28006 Madrid, Spain (the "Subscriber 6"), represented by a proxyholder as stated above, subscribes for (i) one thousand two hundred and eighty-nine (1,289) Class A Shares, (ii) one thousand two hundred and eighty-nine (1,289) Class B Shares, (iii) one thousand two hundred and eighty-nine (1,289) Class C Shares, (iv) one thousand two hundred and eighty-nine (1,289) Class D Shares, (v) one thousand two hundred and eighty-nine (1,289) Class E Shares, (vi) one thousand two hundred and eighty-nine (1,289) Class F Shares, (vii) one thousand two hundred and eighty-nine (1,289) Class G Shares, (viii) one thousand two hundred and eighty-nine (1,289) Class H Shares, and (ix) one thousand two hundred and eighty-nine (1,289) Class I Shares, all these shares having a nominal value often euro cents (EUR 0.10.-) each, all such new shares to be issued with an aggregate share premium of nine hundred and seven thousand three hundred and fifty-seven euros seventy-seven cents (EUR 907,357.77.-) for a total issue price of nine hundred eight thousand five hundred and seventeen euros and eighty-seven cents (EUR 908,517.87.-) fully paid up through a contribution in cash; proof that the amount of nine hundred eight thousand five hundred and seventeen euros and eighty-seven cents (EUR 908,517.87.-) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

- Mr. Juan Diaz-Laviada, residing professionally at c/o Advent International, Serrano, 57-2°, 28006 Madrid, Spain (the "Subscriber 7"), represented by a proxyholder as stated above, subscribes for (i) one thousand two hundred and eighty-nine (1,289) Class A Shares, (ii) one thousand two hundred and eighty-nine (1,289) Class B Shares, (iii) one thousand two hundred and eighty-nine (1,289) Class C Shares, (iv) one thousand two hundred and eighty-nine (1,289) Class D Shares, (v) one thousand two hundred and eighty-nine (1,289) Class E Shares, (vi) one thousand two hundred and eighty-nine (1,289) Class F Shares, (vii) one thousand two hundred and eighty-nine (1,289) Class G Shares, (viii) one thousand two hundred and eighty-nine (1,289) Class H Shares, and (ix) one thousand two hundred and eighty-nine (1,289) Class I Shares, all these shares having a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10.-) each, all such new shares to be issued with an aggregate share premium of nine hundred and seven thousand three hundred and fifty-seven euros seventy-seven cents (EUR 907,357.77.-) for a total issue price of nine hundred eight thousand five hundred and seventeen euros and eighty-seven cents (EUR 908,517.87.-) fully paid up through a contribution in cash; proof that the amount of nine hundred eight thousand five hundred and seventeen euros and eighty-seven cents (EUR 908,517.87.-) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

- FEDECLAMA LLC, a limited liability company organized under the laws of the state of New York, having its registered office at f.a.o. Fulvia Porcheddu, 5th floor, North Side, 7/10 Chandos Street, Canvedish Square, London, W1G 9DQ, United Kingdom (the "Subscriber 8") represented by a proxyholder as stated above subscribes for (i) five hundred sixteen (516) Class A Shares, (ii) five hundred sixteen (516) Class B Shares, (iii) five hundred sixteen (516) Class C Shares, (iv) five hundred sixteen (516) Class D Shares, (v) five hundred sixteen (516) Class E Shares, (vi) five hundred sixteen (516) Class F Shares, (vii) five hundred sixteen (516) Class G Shares, (viii) five hundred sixteen (516) Class H Shares, and (ix) five hundred sixteen (516) Class I Shares, all these shares having a nominal value often euro cents (EUR 0.10.-) each, all such new shares to be issued with an aggregate share premium of three hundred and sixty-three thousand two hundred and twenty-four euros and sixty-eight cents (EUR 363,224.68.-), for a total issue price of three hundred and sixty-three

thousand six hundred and eighty-nine thousand and eight cents (EUR 363,689.08.-) fully paid up through a contribution in cash; proof that the global amount of three hundred and sixty-three thousand six hundred and eighty-nine thousand and eight cents (EUR 363,689.08.-) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

- ADIVOR LLC, a limited liability company organized under the laws of the state of New York, having its registered office at f.a.o. Fulvia Porcheddu, 5th floor, North Side, 7/10 Chandos Street, Canvedish Square, London, W1G 9DQ, United Kingdom (the "Subscriber 9") represented by a proxyholder as stated above, subscribes for (i) one hundred and fifty-four (154) Class A Shares, (ii) one hundred and fifty-four (154) Class B Shares, (iii) one hundred and fifty-four (154) Class C Shares, (iv) one hundred and fifty-four (154) Class D Shares, (v) one hundred and fifty-four (154) Class E Shares, (vi) one hundred and fifty-four (154) Class F Shares, (vii) one hundred and fifty-four (154) Class G Shares, (viii) one hundred and fifty-four (154) Class H Shares, and (ix) one hundred and fifty-four (154) Class I Shares, all these shares having a nominal value of ten euro cents (EUR 0.10.-) each, all such new shares to be issued with an aggregate share premium of one hundred and eight thousand four hundred and four euros and twenty-six cents (EUR 108,404.26.-), for a total issue price of one hundred eight thousand five hundred and forty-two euros and eighty-six cents (EUR 108,542.86.-) fully paid up through a contribution in cash; proof that the global amount of one hundred eight thousand five hundred and forty-two euros and eighty-six cents (EUR 108,542.86.-) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

- Advent International Corporation, a corporation organized under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, United States (the "Subscriber 10", collectively referred with the Subscriber 1, the Subscriber 2, the Subscriber 3, the Subscriber 4, the Subscriber 5, the Subscriber 6, the Subscriber 7, the Subscriber 8 and the Subscriber 9 as the "Subscribers") represented by a proxyholder as stated above, subscribes for (i) two hundred and twenty-six (226) Class A Shares, (ii) two hundred and twenty-six (226) Class B Shares, (iii) two hundred and twenty-six (226) Class C Shares, (iv) two hundred and twenty-six (226) Class D Shares, (v) two hundred and twenty-six (226) Class E Shares, (vi) two hundred and twenty-six (226) Class F Shares, (vii) two hundred and twenty-six (226) Class G Shares, (viii) two hundred and twenty-six (226) Class H Shares, and (ix) two hundred and twenty-six (226) Class I Shares, all these shares having a nominal value often euro cents (EUR 0.10.-) each, all such new shares to be issued with an aggregate share premium of one hundred and fifty-nine thousand eighty-six euros seventy-eight cents (EUR 159,086.78.-), for a total issue price of one hundred and fifty-nine thousand two hundred and ninety euros and eighteen cents (EUR 159,290.18.-) fully paid up through a contribution in cash; proof that the global amount of one hundred and fifty-nine thousand two hundred and ninety euros and eighteen cents (EUR 159,290.18.-) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company has been given to the Notary, who expressly acknowledges receipt of the proof of payment.

The shareholders other than the Subscribers waive their preferred subscription rights in respect of the issue of shares pursuant to this resolution.

Second resolution

The meeting of shareholders resolved to amend and fully restate the articles of incorporation of the Company without changing the purpose of the Company, which shall now be read as follows:

" **Art. 1. Corporate form and Name.** This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles of Incorporation") of GPE VI FIS S.C.A. (the "Company"), a société en commandite par actions incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Manager (as defined below);

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Manager.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 3. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period subject to the termination provisions in any agreement or agreements amongst the Manager and the Shareholders (as defined below).

Art. 4. Object. The objects of the Company are:

4.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

4.2 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

4.3 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Manager thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

4.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

4.5 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Manager thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

4.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Manager thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

4.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into a partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

4.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 4.8 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

4.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 4 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

4.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Manager incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

Art. 5. Liability of the manager. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares (as defined below) shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 6. Share capital.

6.1 The Company has a share capital of thirty-nine thousand three hundred and eighty-five euros and thirty cents (EUR 39,385.30) divided into:

6.1.1 one (1) management share (the "Management Share");

6.1.2 three hundred and ninety-three thousand eight hundred and fifty-two (393,852) ordinary shares (the "Ordinary Shares") divided into Ordinary Shares of the following classes: (i) nine thousand three hundred and seventeen (9,317) class A shares (the "Class A Shares"), (ii) nine thousand three hundred and seventeen (9,317) class B shares (the "Class B Shares"), (iii) nine thousand three hundred and seventeen (9,317) class C shares (the "Class C Shares"), (iv) nine thousand

three hundred and seventeen (9,317) class D shares (the "Class D Shares"), (v) nine thousand three hundred and seventeen (9,317) class E shares (the "Class E Shares"), (vi) nine thousand three hundred and seventeen (9,317) class F shares (the "Class F Shares"), (vii) nine thousand three hundred and seventeen (9,317) class G shares (the "Class G Shares"), (viii) nine thousand three hundred and seventeen (9,317) class H shares (the "Class H Shares"), (ix) nine thousand three hundred and seventeen (9,317) class I shares (the "Class I Shares"), and (x) three hundred and nine thousand nine hundred and ninety-nine (309,999) class Z shares (the "Class Z Shares"), each share with a nominal value of 0.10 euro (EUR 0.10) which shall be fully paid up as to a par value of 0.10 euro (EUR 0.10) by the holders of Ordinary Shares upon their initial subscription and which shall have such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation.

6.1.3 Each class of shares may be sub-divided into further classes of shares without any such sub-division giving rise to an issue of new shares, but there shall be a limit of ten (10) classes of Ordinary Shares at any one time.

6.1.4 The Company shall also be entitled to create class A1 shares from time to time (the "Class A1 Shares").

6.2 The Management Share shall be held by the Manager (as defined under Article 9.1), prenamed, as unlimited shareholder (actionnaire commandite).

6.3 The holders of the Ordinary Shares are each referred to as a "Shareholder" and together referred to as the "Shareholders".

6.4 The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles of Incorporation.

6.5 The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of shares in accordance with Article 6.6 including by (but not limited to):

(a) the cancellation and repurchase of one or more entire classes of share provided that such cancellation and repurchase of shares shall be made (as between the classes) in alphabetical order (starting with Class A) in accordance with this Article 6.5(a); and/or

(b) the cancellation and repurchase of any shares or all shares held by a particular Shareholder (which may be repurchased or cancelled in such order as the Manager considers appropriate in accordance with this Article 6.5(b)).

6.6 The Manager may at any time at its sole discretion (but shall not be obliged to) resolve to cancel, redeem or repurchase (a) an entire class of shares or (b) any shares (other than Management Shares) which the Manager and/or its connected companies may hold from time to time or (c) all or some of the shares held by any Shareholder pursuant to the terms of any agreement or agreements with such Shareholder and/or upon any failure by a Shareholder to comply with his obligations under these Articles of Incorporation or under any such agreement (and the Manager shall be fully entitled to enter into and comply with any such agreement or agreements). No redemption or cancellation of any Ordinary Shares shall be made without the Manager's express consent and resolution.

6.7 The total cancellation amount payable upon the cancellation and redemption of any Ordinary Shares (the "Cancellation Amount"):

(a) in respect of the cancellation of an entire class of shares, other than the Class A1 Shares, in accordance with Article 6.5(a) shall be (i) the Available Amount or (ii) such other amount as may be determined by the Manager on the basis of the relevant Interim Accounts (provided that it does not exceed the Available Amount) and approved by the General Meeting, provided that the Cancellation Amount shall be at least equal to the nominal value of the shares being redeemed or cancelled.

For this purpose Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction in both cases relating to the class of shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles and/or any amount which the Manager otherwise determines should be reserved against future liabilities and/or contingencies of the Company, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) as determined in good faith by the Manager so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of shares to be cancelled

L= losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles and/or any amount which the Manager otherwise determines should be reserved against future liabilities and/or contingencies of the Company

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of shares; and

(b) in respect of the cancellation of the Class A1 Shares and/or any of the shares held by any Shareholder, in accordance with Article 6.5(b) or Article 6.6, and in respect of the cancellation of any of the shares held by the Manager and/or its connected companies, in accordance with Article 6.6 (the "Cancellation Shares"), shall be:

(i) the Relevant Proportion of the Available Amount attributable to the Cancellation Shares, provided that if the value of any direct or indirect asset of the Company has been reduced as a consequence of, or in relation to, the circumstances giving rise to the Manager's right to redeem or cancel any shares under Article 6.5(b) or Article 6.6 and the payment of any Cancellation Amount by way of in kind consideration in connection with any such redemption or cancellation, such reduction shall be applied only against the Relevant Proportion attributable to the Cancellation Shares and such reduction shall not affect the Relevant Proportion attributable to any Shares held by other Shareholders; or

(ii) such other amount, provided that it does not exceed the Relevant Proportion of the Available Amount, as may be determined by the Manager on the basis of the relevant Interim Accounts and approved by the General Meeting.

For the purposes of these Articles of Incorporation, the Relevant Proportion in relation to any shares shall be a proportion equal to the proportion of the total paid up par value and premium attributable to all shares in issue of the same class of shares as the class for which the Relevant Proportion is determined, calculated on the date used to determine the Relevant Proportion, that is represented by the total amount of paid up par value and premium attributable to the shares for which the Relevant Proportion is being determined.

6.8 Upon the cancellation of any shares on any date the total Cancellation Amount shall be divided by the number of shares to be cancelled to determine the Cancellation Amount Per Share of shares to be repurchased and cancelled and each holder of a share to be cancelled at that time shall be entitled to receive the Cancellation Amount Per Share in respect thereof in accordance with Article 6.7.

6.9 The Manager shall be entitled to satisfy the Company's obligation to pay the Cancellation Amount per Share to which any Shareholder is entitled wholly in cash or wholly in kind by procuring the transfer to the relevant Shareholder of direct or indirect assets of the Company which the Manager determines have a value corresponding to the relevant Cancellation Amount Per Share or partly in cash and partly in kind, in such proportions as the Manager determines at his discretion, provided that if the value of any direct or indirect asset of the Company has been reduced as a consequence of, or in relation to, the circumstances giving rise to the Manager's right to redeem or cancel any shares under Article 6.5(b) or Article 6.6, such reduction shall be applied only against the in kind consideration to be transferred in respect of the Cancellation Amount per Share (for example by transferring the affected portion of the Company's assets).

6.10 Following the cancellation of the entirety of any class of shares (the "Cancelled Class") the Manager may elect to re-classify any of the shares in issue as being shares of the Cancelled Class (so that, for example, following the cancellation in full of Class A Shares, the Manager may reclassify a portion of the Class B Shares in issue as Class A Shares) and/or the Manager may elect to issue new shares of one or more classes. In addition, the Manager may transfer share premium from one class of shares to another class of shares (with the exception of the Class Z Shares).

Art. 7. Authorised capital.

7.1 The Company has an un-issued but authorised capital of a maximum amount of € 1,000,000 (one million Euros) to be used in order to issue new Shares or to increase the nominal value of the Ordinary Shares.

7.2 The sole purpose of the above authorised capital is to allow the issue of new Ordinary Shares or the increase of the nominal value or share premium attributable to existing Ordinary Shares in exchange for a contribution in cash or in kind made by the Shareholders in execution of the capital calls made by the Manager and as agreed between the Manager and the Shareholders from time to time. This is subject to the requirement that the share premium of an entire class of Ordinary Shares must be increased and it shall not be possible to increase the share premium in relation to only part of a class of Ordinary Shares. If any Shareholder does not pay the contribution called for by the Manager within the agreed period of time, the Manager shall have the right to redeem or forfeit that Shareholder's Ordinary Shares in accordance with Article 6.6 above.

7.3 The Manager is authorised to increase, during a period of five years after the date of publication of the Articles of Incorporation, in one or several steps, as it may determine from time to time in its discretion, the authorised share capital. The authorisation may be renewed for a new period of a maximum of five years by resolution of the Shareholders. The Manager is specially authorised to issue the new Ordinary Shares without reserving for the existing Shareholders the preferential right to subscribe for new Ordinary Shares.

7.4 These new Ordinary Shares may be subscribed in accordance with the terms and conditions determined by the Manager and as agreed between the Manager and the Shareholders from time to time.

7.5 In particular, the Manager may decide to issue the new Ordinary Shares subject to the constitution of a share premium, the amount and the allocation of which will be freely decided by the Manager but any increase in share premium shall apply equally to all shares of the same class.

7.6 The Manager may also determine the date of the issue and the number of new Ordinary Shares having to be eventually subscribed and issued. It may proceed to such increase without reserving for the existing Shareholders a preferential right to subscribe to the new shares under issuance.

7.7 Each time the Manager decides to increase the share capital in application of the above-mentioned authorisation, it will issue new Ordinary Shares of an existing class of the shares or new classes of Ordinary Shares, redeemable or not.

7.8 Subject to the provisions of Article 8, the Manager is specially authorised to define the condition of the redemption and the modalities of the financial rights attached to the new Ordinary Shares.

7.9 The Manager shall designate the person to whom a power of attorney is granted to have the increase of capital and the issue of new Ordinary Shares enacted by a notary by virtue of a notarial deed on the basis of all the necessary documents evidencing the decision of the Manager, the above power of attorney, the subscription and the paying up of the new Ordinary Shares.

7.10 Upon any cash increase of the share capital of the Company by the Manager within the limits of the authorised share capital, the amount of the authorised capital specified in Article 7.1 shall be deemed to be increased by an amount corresponding to such capital increase. Therefore the amounts specified in Articles 6 and 7 will be amended accordingly pursuant to the notarial deed enacting the increase of share capital under Article 8.

7.11 The Manager shall be entitled at its discretion (but subject to the limitations (if any) set out in any agreement as between any Shareholder and the Company) to increase the share premium attributable to all of the shares of any class and require the holders of such shares to pay up such increased share premium subject to any such increase in share premium being approved by a meeting of the Shareholders as required under Luxembourg law. This is subject to the requirement that the share premium of an entire class of Ordinary Shares must be increased and it shall not be possible to increase the share premium in relation to only part of a class of Ordinary Shares. If any Shareholder does not pay the contribution called for by the Manager in respect of the increased share premium within the agreed period of time, the Manager shall have the right to redeem or forfeit that Shareholder's Ordinary Shares in accordance with Article 6.6 above. The Manager shall have the right to treat a payment by, or on behalf of, any Shareholder to any subsidiary, affiliate or connected company of the Company (or which is otherwise paid for the benefit of any such subsidiary, affiliate or connected company) as satisfying the corresponding amount of any additional share premium payable by such Shareholder).

Art. 8. Shares.

8.1 All shares of the Company shall be issued in registered form.

8.2 A register of registered shares shall be kept by the Company or by one or more persons designated thereto by the Company, and such register shall contain the name of each owner of registered shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company and the number of shares held by him.

8.3 The inscription of the Shareholder's name in the register of registered shares evidences his right of ownership of such registered shares.

8.4 Any share certificates shall be signed by the Manager.

8.5 The Manager may accept and enter in the register of registered shares a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee.

8.6 Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the register of registered shares. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the register of Shareholders by means of a written notification to the Company from time to time.

8.7 The Management Share(s) held by the Manager is (are) freely transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

8.8 No sale, assignment, transfer, exchange, pledge, encumbrance or other disposition or grant of any participation of all or any part of any Ordinary Shares in the Company, whether voluntary or involuntary, shall be valid or effective without the prior written consent of the Manager, which consent may be given or may be withheld (in the Manager's sole and absolute discretion) for any reason whatsoever or without assigning any reason thereto.

8.9 The Company recognises only one owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint a single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 9. Management.

9.1 The Company shall be managed by GPE VI FIS GP S.à.r.l. (herein referred to as the "Manager").

9.2 In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided the Supervisory Board (as defined below) as provided for in Article 11 hereof appoints an administrator, who need not be a Shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

9.3 Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager but shall be subject to the approval of the Shareholders.

Art. 10. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

All powers not expressly reserved by law or by these articles to the general meeting of Shareholders or to the Supervisory Board are within the powers of the Manager.

Art. 11. Vis-a-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager or by the signature (s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

Art. 12. Supervisory board.

12.1 The affairs of the Company and its financial situation including in particular its books and accounts shall be supervised by a supervisory board (the "Supervisory Board"), comprising at least three (3) members. The Supervisory Board may be consulted by the Manager on such matters as the Manager may determine and may authorise any actions of the Manager that may, pursuant to law or regulation or under these articles of incorporation, exceed the powers of the Manager.

12.2 The Supervisory Board shall be elected by the annual general meeting of Shareholders from individuals proposed by the Manager for a period which may not exceed six (6) years. The members of the Supervisory Board may be re-elected. The Supervisory Board may elect one of its members as chairman.

12.3 The Supervisory Board shall be convened by its chairman or by the Manager.

12.4 A notice in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication of any meeting of the Supervisory Board shall be given to all members of the Supervisory Board at least eight (8) days prior to the date set for such meeting, except in urgent circumstances, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by consent in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. Separate notice shall not be required for meetings held at times and places fixed in a resolution adopted by the Supervisory Board.

12.5 The Supervisory Board can deliberate or act validly only if the members of the Supervisory Board are convened to the meeting in accordance with the above described procedure and if at least the majority of the members are present or represented.

12.6 No notice shall be required in case all the members of the Supervisory Board are present or represented at a meeting of such Supervisory Board or in case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board.

12.7 Any member may act at any meeting by appointing in writing, by telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication another member as his proxy. With the consent of the Manager, a member may represent several of his colleagues.

12.8 Resolutions of the Supervisory Board will be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting. Copies of extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any two members.

12.9 Resolutions of the Supervisory Board are taken by a majority vote of the members present or represented. The resolution supported by the chairman will be adopted, if votes are even.

12.10 Resolutions in writing approved and signed by all the members of the Supervisory Board shall have the same effect as resolutions voted at the Supervisory Board meetings; each member shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, facsimile, e-mail or any other similar means of communication. All such documents shall form the record that proves that such resolution has been taken.

12.11 Any member of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 13. Interested transactions. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the directors or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm. Any director or officer of the Manager who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 14. Decisions of the shareholders.

14.1 The general meeting of Shareholders shall represent all the Shareholders of the Company. It shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the Manager.

14.2 General meetings of Shareholders shall be convened by the Manager or by the Supervisory Board. General meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each Shareholder at the Shareholder's address recorded in the register of registered shares unless the request for notice is waived by the Shareholders.

14.3 The annual general meeting shall be held on the second Tuesday of June at 10 am at the registered office or at a place specified in the notice of meeting. At least one shareholder meeting shall take place in Luxembourg every year.

14.4 If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

14.5 Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

Art. 15. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits.

15.1 The Company's year commences on January 1st and ends on December 31th of the same year.

15.2 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the statutory reserve required by law. This allocation shall cease to be required when the amount of the statutory reserve shall have reached ten per cent (10%) of the nominal value of the subscribed share capital.

15.3 Current income of the Company received in cash, net of relevant expenses, shall be distributed at such time or times as may be decided by the Manager at its sole discretion, but with the first such distribution to be made after 1 January 2010. Cash proceeds which are generated from the disposition of any direct or indirect investment of the Company shall generally be distributed as soon as reasonably practicable after receipt provided that in each case the Manager may retain amounts which it deems prudent for reserves to meet future, anticipated or contingent expenses and liabilities.

15.4 The share premium account may be distributed to the Shareholders upon decision of a general meeting of Shareholders in accordance with the provisions of these Articles. The general meeting of Shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

15.5 Distributions shall be made to Shareholders in their Relevant Proportions in relation to a particular class of shares.

15.6 The dividends declared may be paid in any currency selected by the Manager and may be paid at such places and times as may be determined by the Manager. The Manager may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate dividend funds into the currency of their payment. A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Ordinary Share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Ordinary Shares.

Art. 16. Amendment to the articles of incorporation. Subject to the approval of the Manager, these articles may be amended from time to time by a general meeting of Shareholders under the quorum and majority requirements provided for by the 1915 Law, namely that at least 50% of the issued share capital (by nominal value) shall be represented at the Shareholder meeting and the Shareholder resolution shall be passed by a majority of two thirds of the votes cast by the Shareholders present or represented in front of a Luxembourg notary.

Art. 17. Dissolution - Liquidation. The Shareholders may by ordinary resolution passed by a majority of the Shareholder votes cast by Shareholders present or represented at a meeting of the Shareholders resolve to dissolve the Company and appoint one or several liquidators. In the event of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of Shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 18. Indemnity arrangements.

18.1 Neither the Manager nor any member of any committee (which, for the avoidance of doubt, includes the Supervisory Board) performing any function in connection with the Company shall have any liability for any loss to the Company or the Shareholders arising in connection with the services to be performed hereunder or pursuant to these Articles of Incorporation, or under or pursuant to any management agreement, advisory agreement or other agreement under which it provides or agrees to provide services to or in respect of the Company or the Company's assets (each being a "Relevant Agreement") or which otherwise arises in relation to the operation, business or activities of the Company save in respect of any matter resulting from its fraud, wilful misconduct, bad faith or reckless disregard for its obligations and duties in relation to the Company.

18.2 The Company agrees to indemnify and hold harmless out of the Company's assets the Manager, Advent International Corporation and any of their respective agents, officers, members, partners, consultants and employees and members of any committee (which, for the avoidance of doubt, includes the Supervisory Board) performing any function under this deed or in connection with the Company (each an "Indemnified Party") against any and all liabilities, actions, proceedings, claims, costs, demands, damages and expenses (including legal fees) incurred or threatened by reason of the Indemnified Party being or having acted as a general partner, manager, adviser or member of a committee in respect of the Company or arising in respect of or in connection with any matter or other circumstance relating to or resulting from the exercise of its powers or other activities as Manager or from the provision of services to or in respect of the Company or which otherwise arise in relation to the operation, business or activities of the Company (each an "Indemnity Claim") provided however that it shall not be so indemnified with respect to any matter resulting from its fraud, bad faith or reckless disregard for its obligations and duties in relation to the Company, its gross negligence or wilful breach of any Relevant Agreement."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand euro.

There being no further business, the meeting is closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing known to the notary by their surnames, first names, civil status and residences, these persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand Duché de Luxembourg),

s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions "GPE VI FIS S.C.A." (la "Société") constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.513, et ayant son siège social au 2-4 rue Beck, L-1222 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 25 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 02 juillet 2009 (numéro 1272, page 61013). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois le 29 mai 2009.

L'Assemblée est sous la présidence de Madame Linda HARROCH, maître en droit, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Marianne SMETRYNS, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, qui est aussi choisie comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille quatre-vingt treize euros et dix centimes (EUR 5.093,10.-) afin de le porter de son montant actuel de trente-quatre mille deux cent quatre-vingt douze euros et vingt centimes (EUR 34.292,20.-) à trente-neuf mille trois cent quatre-vingt-cinq euros et trente centimes (EUR 39.385,30.-), suite à un apport en numéraire, par l'émission de (i) cinq mille six cent cinquante-neuf (5.659) Actions de Catégorie A, (ii) cinq mille six cent cinquante-neuf (5.659) Actions de Catégorie B, (iii) cinq mille six cent cinquante-neuf (5.659) Actions de Catégorie C, (iv) cinq mille six cent cinquante-neuf (5.659) Actions de Catégorie D, (v) cinq mille six cent cinquante-neuf (5.659) Actions de Catégorie E, (vi) cinq mille six cent cinquante-neuf (5.659) Actions de Catégorie F, (vii) cinq mille six cent cinquante-neuf (5.659) Actions de Catégorie G, (viii) cinq mille six cent cinquante-neuf (5.659) Actions de Catégorie H et (ix) cinq mille six cent cinquante-neuf (5.659) Actions de Catégorie I, toutes ces actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10.-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que ceux fixés dans les statuts tels qu'ils seront modifiés par les résolutions suivantes (les "Nouvelles Actions").

2. Refondre les statuts de la Société sans changer l'objet social de la Société.

3. Divers

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cinq mille quatre-vingt treize euros et dix centimes (EUR 5.093,10.-) afin de le porter de son montant actuel de trente-quatre mille deux cent quatre-vingt douze euros et vingt centimes (EUR 34.292,20.-) à trente-neuf mille trois cent quatre-vingt-cinq euros et trente centimes (EUR 39.385,30.-), au travers d'un apport en numéraire, par l'émission de (i) cinq mille six cent

cinquante-neuf (5.659) Actions de Catégorie A, (ii) cinq mille six cent cinquante-neuf (5.659) Actions de Catégorie B, (iii) cinq mille six cent cinquante-neuf (5.659) Actions de Catégorie C, (iv) cinq mille six cent cinquante-neuf (5.659) Actions de Catégorie D, (v) cinq mille six cent cinquante-neuf (5.659) Actions de Catégorie E, (vi) cinq mille six cent cinquante-neuf (5.659) Actions de Catégorie F, (vii) cinq mille six cent cinquante-neuf (5.659) Actions de Catégorie G, (viii) cinq mille six cent cinquante-neuf (5.659) Actions de Catégorie H et (ix) cinq mille six cent cinquante-neuf (5.659) Actions de Catégorie I, toutes ces actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10.-) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que ceux fixés dans les statuts tels qu'ils seront modifiés par les résolutions suivantes (les "Nouvelles Actions").

Ces Nouvelles Actions seront émises ensemble avec une prime d'émission totale de trois millions neuf cent quatre-vingt-huit mille cinq cent quatre-dix-sept euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 3.988.597,86.-), intégralement libérée, par voie d'apport en numéraire, et seront souscrites et émises comme suit:

Souscription et Libération et renonciation aux droits préférentiels de souscription:

- Monsieur Jaime Carvajal Urquijo, demeurant professionnellement à c/o Advent International, Serrano, 57-2°, 28006 Madrid, Espagne (le "Souscripteur 1"), représenté par un mandataire comme décrit précédemment, souscrit à (i) six cent trente-six (636) Actions de Catégorie A, (ii) six cent trente-six (636) Actions de Catégorie B, (iii) six cent trente-six (636) Actions de Catégorie C, (iv) six cent trente-six (636) Actions de Catégorie D, (v) six cent trente-six (636) Actions de Catégorie E, (vi) six cent trente-six (636) Actions de Catégorie F, (vii) six cent trente-six (636) Actions de Catégorie G, (viii) six cent trente-six (636) Actions de Catégorie H et (ix) six cent trente-six (636) Actions de Catégorie I, toutes ces actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10.-) chacune, toutes ces nouvelles actions devant être émises avec une prime d'émission globale de quatre cent quarante-sept mille six cent quatre-vingt quinze euros et cinquante-quatre centimes (EUR 447.695,54.-) pour un prix total d'émission de quatre cent quarante-huit mille deux cent soixante-sept euros et quatre-vingt-quatorze centimes (EUR 448.267,94.-) intégralement libéré par un apport en numéraire; la preuve que ce montant de quatre cent quarante-huit mille deux cent soixante-sept euros et quatre-vingt-quatorze centimes (EUR 448.267,94.-) en relation avec cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donnée au Notaire, qui reconnaît expressément avoir reçu la preuve du paiement.

- GRIZZLY LLC, un limited liability company régi selon les lois de l'Etat de New York, ayant son siège social au f.a.o. Fulvia Porcheddu, 5th floor, North Side, 7/10 Chandos Street, Canvedish Square, Londres, W1G 9DQ, Royaume-Uni (le "Souscripteur 2"), représenté par un mandataire comme décrit précédemment, souscrit à (i) six cent seize (616) Actions de Catégorie A, (ii) six cent seize (616) Actions de Catégorie B, (iii) six cent seize (616) Actions de Catégorie C, (iv) six cent seize (616) Actions de Catégorie D, (v) six cent seize (616) Actions de Catégorie E, (vi) six cent seize (616) Actions de Catégorie F, (vii) six cent seize (616) Actions de Catégorie G, (viii) six cent seize (616) Actions de Catégorie H et (ix) six cent seize (616) Actions de Catégorie I, toutes ces actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10.-) chacune, toutes ces nouvelles actions devant être émises avec une prime d'émission globale de quatre cent trente-trois mille six cent dix-sept euros et six centimes (EUR 433.617,06.-) pour un prix total d'émission de quatre cent trente-quatre mille cent soixante et onze euros et quarante-six centimes (EUR 434.171,46.-) intégralement libéré par un apport en numéraire; la preuve que ce montant de quatre cent trente-quatre mille cent soixante et onze euros et quarante-six centimes (EUR 434.171,46.-) en relation avec cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donnée au Notaire, qui reconnaît expressément avoir reçu la preuve du paiement.

- Monsieur Fernando Diaz-Solis, demeurant professionnellement à c/o Advent International, Serrano, 57-2°, 28006 Madrid, Espagne (le "Souscripteur 3"), représenté par un mandataire comme décrit précédemment souscrit à (i) trois cent onze (311) Actions de Catégorie A, (ii) trois cent onze (311) Actions de Catégorie B, (iii) trois cent onze (311) Actions de Catégorie C, (iv) trois cent onze (311) Actions de Catégorie D, (v) trois cent onze (311) Actions de Catégorie E, (vi) trois cent onze (311) Actions de Catégorie F, (vii) trois cent onze (311) Actions de Catégorie G, (viii) trois cent onze (311) Actions de Catégorie H et (ix) trois cent onze (311) Actions de Catégorie I, toutes ces actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10.-) chacune, toutes ces nouvelles actions devant être émises avec une prime d'émission globale de deux cent dix-huit mille neuf cent vingt euros et trente centimes (EUR 218.920,30.-) pour un prix total d'émission de deux cent dix-neuf mille deux cents euros et vingt centimes (EUR 219.200,20.-) intégralement libéré par un apport en numéraire; la preuve que ce montant de deux cent dix-neuf mille deux cents euros et vingt centimes (EUR 219.200,20.-) en relation avec cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donnée au Notaire, qui reconnaît expressément avoir reçu la preuve du paiement.

- Monsieur Carlos Santana, demeurant professionnellement à c/o Advent International, Serrano, 57-2°, 28006 Madrid, Espagne (le "Souscripteur 4"), représenté par un mandataire comme décrit précédemment souscrit à (i) trois cent onze (311) Actions de Catégorie A, (ii) trois cent onze (311) Actions de Catégorie B, (iii) trois cent onze (311) Actions de Catégorie C, (iv) trois cent onze (311) Actions de Catégorie D, (v) trois cent onze (311) Actions de Catégorie E, (vi) trois cent onze (311) Actions de Catégorie F, (vii) trois cent onze (311) Actions de Catégorie G, (viii) trois cent onze (311) Actions de Catégorie H et (ix) trois cent onze (311) Actions de Catégorie I, toutes ces actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10.-) chacune, toutes ces nouvelles actions devant être émises avec une prime d'émission globale de deux cent dix-huit mille neuf cent vingt euros et trente centimes (EUR 218.920,30.-) pour un prix total d'émission de deux cent dix-neuf mille deux cents euros et vingt centimes (EUR 219.200,20.-) intégralement libéré par un apport en numéraire; la preuve que ce montant de deux cent dix-neuf mille deux cents euros et vingt centimes

(EUR 219.200,20.-) en relation avec cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donnée au Notaire, qui reconnaît expressément avoir reçu la preuve du paiement.

- Monsieur Carlos Soto, demeurant professionnellement à c/o Advent International, Serrano, 57-2°, 28006 Madrid, Espagne (le "Souscripteur 5"), représenté par un mandataire comme décrit précédemment souscrit à (i) trois cent onze (311) Actions de Catégorie A, (ii) trois cent onze (311) Actions de Catégorie B, (iii) trois cent onze (311) Actions de Catégorie C, (iv) trois cent onze (311) Actions de Catégorie D, (v) trois cent onze (311) Actions de Catégorie E, (vi) trois cent onze (311) Actions de Catégorie F, (vii) trois cent onze (311) Actions de Catégorie G, (viii) trois cent onze (311) Actions de Catégorie H et (ix) trois cent onze (311) Actions de Catégorie I, toutes ces actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10.-) chacune, toutes ces nouvelles actions devant être émises avec une prime d'émission globale de deux cent dix-huit mille neuf cent vingt euros et trente centimes (EUR 218.920,30.-) pour un prix total d'émission de deux cent dix-neuf mille deux cents euros et vingt centimes (EUR 219.200,20.-) intégralement libéré par un apport en numéraire; la preuve que ce montant de deux cent dix-neuf mille deux cents euros et vingt centimes (EUR 219.200,20.-) en relation avec cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donnée au Notaire, qui reconnaît expressément avoir reçu la preuve du paiement.

- Monsieur Luis Camilleri, demeurant professionnellement à c/o Advent International, Serrano, 57-2°, 28006 Madrid, Espagne (le "Souscripteur 6"), représenté par un mandataire comme décrit précédemment souscrit à (i) mille deux cent quatre-vingt-neuf (1.289) Actions de Catégorie A, (ii) mille deux cent quatre-vingt-neuf (1.289) Actions de Catégorie B, (iii) mille deux cent quatre-vingt-neuf (1.289) Actions de Catégorie C, (iv) mille deux cent quatre-vingt-neuf (1.289) Actions de Catégorie D, (v) mille deux cent quatre-vingt-neuf (1.289) Actions de Catégorie E, (vi) mille deux cent quatre-vingt-neuf (1.289) Actions de Catégorie F, (vii) mille deux cent quatre-vingt-neuf (1.289) Actions de Catégorie G, (viii) mille deux cent quatre-vingt-neuf (1.289) Actions de Catégorie H et (ix) mille deux cent quatre-vingt-neuf (1.289) Actions de Catégorie I, toutes ces actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10.-) chacune, toutes ces nouvelles actions devant être émises avec une prime d'émission globale de neuf cent sept mille trois cent cinquante-sept euros et soixante-dix-sept centimes (EUR 907.357,77.-) pour un prix total d'émission de neuf cent huit mille cinq cent dix-sept euros et quatre-vingt-sept centimes (EUR 908.517,87.-) intégralement libéré par un apport en numéraire; la preuve que ce montant de neuf cent huit mille cinq cent dix-sept euros et quatre-vingt-sept centimes (EUR 908.517,87.-) en relation avec cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donnée au Notaire, qui reconnaît expressément avoir reçu la preuve du paiement.

- Monsieur Juan Diaz-Laviada, demeurant professionnellement à c/o Advent International, Serrano, 57-2°, 28006 Madrid, Espagne (le "Souscripteur 7"), représenté par un mandataire comme décrit précédemment a souscrit à (i) mille deux cent quatre-vingt-neuf (1.289) Actions de Catégorie A, (ii) mille deux cent quatre-vingt-neuf (1.289) Actions de Catégorie B, (iii) mille deux cent quatre-vingt-neuf (1.289) Actions de Catégorie C, (iv) mille deux cent quatre-vingt-neuf (1.289) Actions de Catégorie D, (v) mille deux cent quatre-vingt-neuf (1.289) Actions de Catégorie E, (vi) mille deux cent quatre-vingt-neuf (1.289) Actions de Catégorie F, (vii) mille deux cent quatre-vingt-neuf (1.289) Actions de Catégorie G, (viii) mille deux cent quatre-vingt-neuf (1.289) Actions de Catégorie H et (ix) mille deux cent quatre-vingt-neuf (1.289) Actions de Catégorie I, toutes ces actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10.-) chacune, toutes ces nouvelles actions devant être émises avec une prime d'émission globale de neuf cent sept mille trois cent cinquante-sept euros et soixante-dix-sept centimes (EUR 907.357,77.-) pour un prix total d'émission de neuf cent huit mille cinq cent dix-sept euros et quatre-vingt-sept centimes (EUR 908.517,87.-) intégralement libéré par un apport en numéraire; la preuve que ce montant de neuf cent huit mille cinq cent dix-sept euros et quatre-vingt-sept centimes (EUR 908.517,87.-) en relation avec cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donnée au Notaire, qui reconnaît expressément avoir reçu la preuve du paiement.

- FEDECLAMA LLC, un limited liability company régi selon les lois de l'Etat de New York, ayant son siège social au f.a.o. Fulvia Porcheddu, 5th floor, North Side, 7/10 Chandos Street, Canvedish Square, Londres, W1G 9DQ, Royaume-Uni (le "Souscripteur 8"), représenté par un mandataire comme décrit précédemment a souscrit à (i) cinq cent seize (516) Actions de Catégorie A, (ii) cinq cent seize (516) Actions de Catégorie B, (iii) cinq cent seize (516) Actions de Catégorie C, (iv) cinq cent seize (516) Actions de Catégorie D, (v) cinq cent seize (516) Actions de Catégorie E, (vi) cinq cent seize (516) Actions de Catégorie F, (vii) cinq cent seize (516) Actions de Catégorie G, (viii) cinq cent seize (516) Actions de Catégorie H et (ix) cinq cent seize (516) Actions de Catégorie I, toutes ces actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUR 0,10.-) chacune, toutes ces nouvelles actions devant être émises avec une prime d'émission globale de trois cent soixante-trois mille deux cent vingt-quatre euros et soixante-huit centimes (EUR 363.224,68.-) pour un prix total d'émission de trois cent soixante-trois mille six cent quatre-vingt-neuf euros et huit centimes (EUR 363.689,08.-) intégralement libéré par un apport en numéraire; la preuve que ce montant de trois cent soixante-trois mille six cent quatre-vingt-neuf euros et huit centimes (EUR 363.689,08.-) en relation avec cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donnée au Notaire, qui reconnaît expressément avoir reçu la preuve du paiement.

- ADIVOR LLC, un limited liability company régi selon les lois de l'Etat de New York, ayant son siège social au f.a.o. Fulvia Porcheddu, 5th floor, North Side, 7/10 Chandos Street, Canvedish Square, Londres, W1G 9DQ, Royaume-Uni (le "Souscripteur 9"), représenté par un mandataire comme décrit précédemment a souscrit à (i) cent cinquante-quatre (154) Actions de Catégorie A, (ii) cent cinquante-quatre (154) Actions de Catégorie B, (iii) cent cinquante-quatre (154) Actions de Catégorie C, (iv) cent cinquante-quatre (154) Actions de Catégorie D, (v) cent cinquante-quatre (154) Actions de Catégorie E, (vi) cent cinquante-quatre (154) Actions de Catégorie F, (vii) cent cinquante-quatre (154) Actions de Caté-

gorie G, (viii) cent cinquante-quatre (154) Actions de Catégorie H et (ix) cent cinquante-quatre (154) Actions de Catégorie I, toutes ces actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (EUEAR 0,10.-) chacune, toutes ces nouvelles actions devant être émises avec une prime d'émission globale de cent huit mille quatre cent quatre euros et vingt-six centimes (EUR 108.404,26.-) pour un prix total d'émission de cent huit mille cinq cent quarante-deux euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 108.542,86.-) intégralement libéré par un apport en numéraire; la preuve que ce montant de cent huit mille cinq cent quarante-deux euros et quatre-vingt-six centimes (EUR 108.542,86.-) en relation avec cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donnée au Notaire, qui reconnaît expressément avoir reçu la preuve du paiement.

- Advent International Corporation, une société régi selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 75 State Street, 29th Floor, Boston, MA 02109, Etats Unis (le "Souscripteur 10", collectivement désigné avec le Souscripteur 1, le Souscripteur 2, le Souscripteur 3, le Souscripteur 4, le Souscripteur 5, le Souscripteur 6, le Souscripteur 7, le Souscripteur 8 et le Souscripteur 9 comme les "Souscripteurs"), représenté par un mandataire comme décrit précédemment a souscrit à (i) deux cent vingt-six (226) Actions de Catégorie A, (ii) deux cent vingt-six (226) Actions de Catégorie B, (iii) deux cent vingt-six (226) Actions de Catégorie C, (iv) deux cent vingt-six (226) Actions de Catégorie D, (v) deux cent vingt-six (226) Actions de Catégorie E, (vi) deux cent vingt-six (226) Actions de Catégorie F, (vii) deux cent vingt-six (226) Actions de Catégorie G, (viii) deux cent vingt-six (226) Actions de Catégorie H et (ix) deux cent vingt-six (226) Actions de Catégorie I, toutes ces actions ayant une valeur nominale de dix centimes d'euros (0,10.- EUR) chacune, toutes ces nouvelles actions devant être émises avec une prime d'émission globale de cent cinquante-neuf millions quatre-vingt-six mille euros et soixante-dix-huit centimes (EUR 159.086,78.-) pour un prix total d'émission de cent cinquante-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix euros et dix-huit centimes (EUR 159.290,18.-) intégralement libéré par un apport en numéraire; la preuve que ce montant de cent cinquante-neuf mille deux cent quatre-vingt-dix euros et dix-huit centimes (EUR 159.290,18.-) en relation avec cet apport en numéraire est à la disposition de la Société a été donnée au Notaire, qui reconnaît expressément avoir reçu la preuve du paiement.

Les actionnaires autres que les Souscripteurs renoncent à leur droit préférentiel de souscription en relation avec l'émission des actions en vertu de cette résolution.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires a décidé de modifier et de complètement refondre les statuts de la Société sans changer l'objet de la Société, qui doit désormais être lu comme suit:

" **Art. 1^{er}. Forme et Dénomination sociale.** Ce document constitue les statuts (les "Statuts") de GPE VI FIS S.C.A. (la "Société"), une société en commandite par actions, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi de 1915").

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par son Gérant (tel que définit ci-dessous);

2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés commanditaires de la Société prise en conformité avec ces Statuts et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de siège social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée, sous réserve de dispositions spécifiques, relatives à l'achèvement de la Société, contenues dans un ou plusieurs contrats signés entre le Gérant et les Actionnaires (tels que définis ci-après).

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est:

4.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

4.2 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir par tout autre moyen tout bien immeuble ou meuble et tout droit ou privilège existant sur ce bien ou relatif à celui-ci;

4.3 de vendre, louer, échanger, de mettre ou de prendre en location et de disposer de tout bien immeuble ou meuble et/ou de la totalité ou d'une partie du fonds de commerce de la Société, pour toute contrepartie que le Gérant estime

adéquate, incluant pour les actions, obligations ou autres titres, totalement ou partiellement libérés, de toute personne, ayant ou non (en totalité ou en partie) un objet similaire à celui de la Société; de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

4.4 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

4.5 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

4.6 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que le Gérant estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

4.7 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

4.8 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 4.8 "garantie" inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

4.9 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 4 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre (s) personne (s);

4.10 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la loi luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

Art. 5. Responsabilité du gérant commandité. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable pour toutes les dettes qui ne pourraient être payées sur les actifs de la Société. Les détenteurs d'Actions Ordinaires (telles que définies ci-après) s'abstiendront d'agir pour le compte de la Société d'une manière autre qu'en exerçant simplement leurs droits en tant qu'Actionnaires dans les assemblées générales, et seront seulement responsables à hauteur de leurs apports dans la Société.

Art. 6. Capital social.

6.1 La Société a un capital social de trente-neuf mille trois cent quatre-vingt-cinq euros et trente centimes (39.385,30 EUR) divisé en:

6.1.1 une (1) action de commandité (l'"Action de Commandité"); et

6.1.2 trois cent quatre-vingt-treize mille huit cent cinquante-deux (393.852) actions ordinaires (les "Actions Ordinaires") divisées en Actions Ordinaires de catégories suivantes: (i) neuf mille trois cent dix-sept (9.317) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), (ii) neuf mille trois cent dix-sept (9.317) actions de catégorie B (les "Actions de Catégorie B"), (iii) neuf mille trois cent dix-sept (9.317) actions de catégorie C (les "Actions de Catégorie C"), (iv) neuf mille trois cent dix-sept (9.317) actions de catégorie D (les "Actions de Catégorie D"), (v) neuf mille trois cent dix-sept (9.317) actions de catégorie E (les "Actions de Catégorie E"), (vi) neuf mille trois cent dix-sept (9.317) actions de catégorie F (les "Actions de Catégorie F"), (vii) neuf mille trois cent dix-sept (9.317) actions de catégorie G (les "Actions de Catégorie G"), (viii) neuf mille trois cent dix-sept (9.317) actions de catégorie H (les "Actions de Catégorie H"), (ix) neuf mille trois cent dix-sept (9.317) actions de catégorie I (les "Actions de Catégorie I") et (x) trois cent neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (309.999) actions de catégorie Z (les "Actions de Catégorie Z"), chaque action ayant une valeur nominale de 0,10 centimes d'euros (EUR 0,10.-), qui sont entièrement libérées à leur valeur nominale de 0,10 centimes d'euros (EUR 0,10.-) par les détenteurs d'Actions Ordinaires lors de leur souscription initiale et qui ont les droits et obligations, tels que précisés dans les présents Statuts.

6.1.3 Chaque catégorie d'actions pourra être subdivisée en catégories d'actions supplémentaires sans que cette subdivision n'emporte la création de nouvelles actions, dans la limite cependant qu'il n'y ait jamais plus de dix (10) catégorie d'Actions Ordinaires.

6.1.4 La Société sera également autorisée à créer, à tout moment, des actions de catégorie A1 (les "Actions de Catégorie A1").

6.2 L'Action de Commandité sera détenue par le Gérant, prénommé, en tant qu'actionnaire commandité.

6.3 Les détenteurs d'Actions Ordinaires seront dénommés ci-après comme étant chacun un "Actionnaire" et ensemble les "Actionnaires".

6.4 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des Actionnaires, adoptée dans les formes requises pour la modification des Statuts.

6.5 Le capital social de la Société pourra être réduit par l'annulation d'actions conformément à l'article 6.6, en ce compris (mais pas seulement):

(a) l'annulation et le rachat d'une ou de plusieurs catégories d'actions en entier, sous réserve que cette annulation et ce rachat d'actions soient faits (entre les différentes catégories) dans l'ordre alphabétique (en commençant par la catégorie A) conformément à cet article 6.5 (a); et/ou

(b) l'annulation et le rachat de certaines actions ou de toutes les actions détenues par un Actionnaire particulier (qui pourront être rachetées ou annulées dans l'ordre que le Gérant considérera comme approprié conformément à cet article 6.5 (b)).

6.6 Le Gérant pourra à tout moment à sa seule discrétion être habilité à (mais ne sera jamais obligé de) décider d'annuler, de racheter pour annuler ou de racheter (a) une catégorie entière d'actions ou (b) des actions (autre que l'Action de Commandité) que le Gérant et/ou des sociétés du même groupe détiendra de temps à autre ou (c) tout ou partie des actions détenues par un Actionnaire conformément aux dispositions d'un contrat ou de contrats conclus avec cet Actionnaire et/ou en cas de violation par un Actionnaire de ses obligations découlant des présents Statuts ou de tels contrats (et le Gérant sera entièrement habilité à conclure et à se conformer à ce contrat ou à de tels contrats). Aucun rachat ou annulation d'Actions Ordinaires ne sera effectué sans le consentement exprès et une résolution du Gérant.

6.7 Le montant total d'annulation payable en cas d'annulation et de rachat d'Actions Ordinaires (le "Montant d'Annulation"):

(a) sera, dans le cadre de l'annulation d'une catégorie entière d'actions autre que les actions de Catégorie A1, conformément à l'article 6.5 (a), (i) le Montant Disponible, ou (ii) tout autre montant qui sera déterminé par le Gérant sur la base des Comptes Intérimaires pertinents (sous réserve que cela n'excède pas le Montant Disponible) et approuvé par l'Assemblée Générale, étant entendu que le Montant d'Annulation sera au moins égal à la valeur nominale des actions devant être rachetées ou annulées.

Pour les besoins de cet article, le Montant Disponible signifie le montant total des profits net de la Société (en ce compris les profits reportés) augmenté par (i) toute prime d'émission librement distribuable ou toute autre réserve librement distribuable et (ii) le cas échéant le montant de la réduction de capital social et de la réduction de réserve légale attachées à la catégorie d'action devant être rachetées, mais diminué par (i) toutes pertes (en ce compris les pertes reportées) et (ii) toute somme devant être placées en réserve en vertu des dispositions de la loi ou des Statuts et/ou tout montant que le Gérant déterminera et qui devra être réservé pour prévenir les responsabilités futures et/ou les engagements de la Société, tel qu'il ressortira à chaque fois des Comptes Intérimaires pertinents (sans qu'il y ait, pour éviter tout doute, de double comptabilité) établis de bonne foi par le Gérant, afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Où:

AA = Montant Disponible

NP = profits net (en ce compris les profits reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable ou tout autre réserve librement distribuable

CR = le montant de la réduction de capital et de la réduction de la réserve légale attachées à la catégorie d'actions devant être annulée

L = les pertes (en ce compris les pertes reportées)

LR = toute somme devant être placée en réserve en vertu des dispositions de la loi ou des Statuts et/ou toute somme que le gérant déterminera autrement devra être réservé pour toute future dette et/ou charges diverses de la Société

Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires pertinente

Date des Comptes Intérimaires signifie la date située au plus tard huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie d'actions concernée; et

(b) sera, dans le cadre de l'annulation des Actions de Catégorie A1 et/ou d'actions détenues par un Actionnaire particulier, conformément à l'Article 6.5 (b) ou l'Article 6.6 et dans le cadre de l'annulation d'une des actions détenues par le Gérant et/ou les sociétés du même groupe, conformément à l'article 6.6 (les "Actions Annulées"), devra être:

(i) la Proportion Pertinente du Montant Disponible attribuable aux Actions Annulées, étant entendu que si la valeur des actifs directes ou indirectes de la Société a été réduite en conséquence de, ou en relation avec, les circonstances

donnant droit au Gérant de racheter ou d'annuler toute action selon les dispositions de l'Article 6.5 (b) ou l'Article 6.6 et le paiement du Montant d'Annulation par une considération en nature en relation avec un tel remboursement ou annulation, une telle réduction ne pourra s'appliquer que contre la Proportion Pertinente attribuable aux Actions Annulées et une telle réduction ne devra pas affecter la Proportion Pertinente attribuable à toute Actions détenues par les autres Actionnaires; ou

(ii) un tel autre montant, pour autant qu'il ne dépasse pas la Proportion Pertinente du Montant Disponible, tel que déterminée par le Gérant sur la base des Comptes Intérimaires pertinents, et approuvé par l'Assemblée Générale.

Pour les besoins de ces Statuts, la Proportion Pertinente en relation avec toute action sera une proportion égale à la proportion de la valeur nominale des actions et de la prime attribuable à toutes les actions d'une même classe comme la classe pour laquelle la Proportion Pertinente est déterminée, calculée à la date de la fixation de la Proportion Pertinente, qui est représentée par le montant total de la valeur nominale des actions et de la prime d'émission attribuable à toutes les actions pour lesquelles la Proportion Pertinente a été déterminée.

6.8 En cas d'annulation d'actions à un moment donné, le Montant total d'Annulation sera divisé par le nombre d'actions à annuler pour déterminer le Montant d'Annulation par Action pour les actions devant être rachetées puis annulées, et chaque détenteur d'actions à annuler à ce moment-là sera habilité à recevoir le Montant d'Annulation par Action en proportion de ses actions conformément à l'article 6.7.

6.9 Le Gérant sera habilité à satisfaire l'obligation de la Société de payer le Montant d'Annulation par Action à l'Actionnaire ayant droit à ce montant, soit totalement en numéraire ou soit totalement en nature en offrant le transfert à l'Actionnaire concerné d'éléments d'actifs directs ou indirects de la Société que le Gérant considérera comme ayant une valeur équivalente au Montant d'Annulation par Action en cause, ou soit partiellement en numéraire et partiellement en nature dans des proportions que le Gérant déterminera discrétionnairement à condition que la valeur des actifs directs et indirects de la Société ait été réduite en conséquence de ou en relation avec les circonstances donnant droit au Gérant de racheter ou d'annuler toute action selon les dispositions de l'Article 6.5 (b) ou l'Article 6.6, une telle réduction sera alors appliquée contre le paiement en nature à transférer en relation avec le Montant d'Annulation par Action (par exemple, en transférant la portion affectée des actifs de la Société).

6.10 Suite à l'annulation de la totalité d'une catégorie d'actions (la "Catégorie Annulée"), le Gérant pourra choisir de reclasser certaines des actions émises comme des actions de la Catégorie Annulée (pour que, par exemple, suite à l'annulation en totalité des actions de catégorie A, le Gérant puisse reclasser une partie des actions de catégorie B en actions de catégorie A) et/ou le Gérant peut décider l'émission de nouvelles actions d'une ou plusieurs catégories. De plus, le Gérant peut transférer la prime d'émission d'une catégorie d'actions à une autre catégorie d'actions (à l'exception des Actions de Catégorie Z.)

Art. 7. Capital autorisé.

7.1 La Société a un capital non émis mais autorisé d'un montant maximum d'un million d'Euros (EUR 1,000,000.00) devant être utilisé afin d'émettre de nouvelles actions ou d'augmenter la valeur nominale des Actions Ordinaires.

7.2 Ce capital autorisé a pour seul objectif de permettre la création d'Actions Ordinaires nouvelles ou l'augmentation de la valeur nominale ou de la prime d'émission attachée aux Actions Ordinaires existantes en contrepartie d'apports en numéraire ou en nature effectués par les Actionnaires en exécution des appels de fonds auxquels le Gérant aura procédé et tel qu'il en aura été décidé à l'occasion entre les Actionnaires et le Gérant. Sous réserve que la prime d'émission d'une catégorie entière d'Actions Ordinaires soit augmentée, l'augmentation de la prime d'émission d'une partie seulement des actions d'une catégorie d'Actions Ordinaires n'étant pas possible. Si un Actionnaire ne libère pas l'appel de fonds réclamé par le Gérant dans la période de libération convenue, le Gérant aura le droit de racheter ou de confisquer les Actions Ordinaires de cet Actionnaire conformément à l'article 6.6 ci-dessus.

7.3 Le Gérant est autorisé à augmenter, pendant une période de 5 ans à compter de la date de publication des Statuts, en une ou plusieurs fois, comme il le décidera discrétionnairement à tout moment, le capital social. L'autorisation pourra être renouvelée pour une nouvelle période maximale de cinq ans par une résolution des Actionnaires. Le Gérant est spécialement autorisé à émettre de nouvelles Actions Ordinaires sans réserver aux Actionnaires existants le droit préférentiel de souscrire à ces nouvelles Actions Ordinaires.

7.4 Ces nouvelles Actions Ordinaires pourront être souscrites, aux termes et conditions déterminés par le Gérant Commandité, et tel qu'il en aura été décidé à l'occasion entre les Actionnaires et le Gérant.

7.5 En particulier, le Gérant pourra décider d'émettre les nouvelles Actions Ordinaires avec prime d'émission. Le montant et l'affectation de cette prime d'émission seront déterminés librement par le Gérant, mais toute augmentation de la prime d'émission devra s'appliquer équitablement à toutes les actions d'une même catégorie.

7.6 Le Gérant Commandité déterminera également la date d'émission et le nombre d'Actions Ordinaires nouvelles devant être éventuellement souscrites et émises. Il pourra procéder à cette augmentation sans réserver aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscrire aux nouvelles actions à émettre.

7.7 Chaque fois que le Gérant décide d'augmenter le capital social en application de l'autorisation ci-dessus, il émettra des nouvelles Actions Ordinaires d'une catégorie existante d'actions ou des nouvelles catégories d'Actions Ordinaires, rachetables ou non.

7.8 Sous réserve des dispositions de l'article 8, le Gérant est spécialement autorisé à définir les conditions du rachat et les modalités des droits financiers attachés aux nouvelles Actions Ordinaires.

7.9 Le Gérant désignera la personne à qui sera délégué le pouvoir de comparaître devant notaire aux fins de constater authentiquement l'émission des Actions Ordinaires nouvelles et l'augmentation du capital, sur présentation des pièces justificatives prouvant la décision du Gérant, la délégation de pouvoir, ainsi que les souscriptions et libérations des Actions Ordinaires nouvelles.

7.10 En cas d'augmentation en numéraire du capital social de la Société par le Gérant dans les limites du capital autorisé, le montant du capital autorisé mentionné à l'article 7.1 sera réputé avoir été augmenté d'un montant correspondant à cette augmentation de capital. Par conséquent les montants mentionnés aux Articles 6 et 7 seront modifiés en conséquence par l'acte notarié constatant l'augmentation de capital en vertu de l'article 8.

7.11 Le Gérant sera habilité discrétionnairement (mais sous la réserve des limites (s'il y en a) fixées dans tout contrat conclu entre un Actionnaire et la Société) à augmenter la prime d'émission attachée à toutes les actions d'une catégorie et à requérir des détenteurs de telles actions de payer le montant de l'augmentation de la prime d'émission, sous réserve qu'une telle augmentation de la prime d'émission soit approuvée par une assemblée des Actionnaires comme le requiert la loi luxembourgeoise. Sous réserve que la prime d'émission d'une catégorie entière d'Actions Ordinaires soit augmentée, l'augmentation de la prime d'émission d'une partie seulement des actions d'une catégorie d'Actions Ordinaires n'étant pas possible. Si un Actionnaire ne libère pas l'appel de fond réclamé par le Gérant pour l'augmentation de la prime d'émission dans la période de libération convenue, le Gérant aura le droit de racheter ou de confisquer les Actions Ordinaires de cet Actionnaire conformément à l'article 6.6 ci-dessus. Le Gérant aura le droit de traiter un paiement de, ou pour le compte d'un Actionnaire à toute filiale, affiliée ou société appartenant au même groupe que la Société (ou qui est autrement payé pour le bénéfice de cette filiale, affiliée ou société appartenant au même groupe que la Société) de manière à satisfaire le montant correspondant d'une prime d'émission additionnelle payable par un tel Actionnaire).

Art. 8. Actions.

8.1 Toutes les actions de la Société seront émises sous la forme nominative.

8.2 Un registre des actions nominatives sera conservé par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société, et ce registre contiendra le nom de chaque détenteur d'actions nominatives, sa résidence ou le domicile qu'il a choisi tel qu'indiqué à la Société, et le nombre d'actions détenues par lui.

8.3 L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le registre des actions nominatives vaudra comme preuve de son droit de propriété sur ces actions nominatives.

8.4 Tout certificat d'actions sera signé par le Gérant.

8.5 Le Gérant pourra accepter et inscrire dans le registre des actions nominatives un transfert sur la base des documents appropriés constatant le transfert entre le cédant et le cessionnaire.

8.6 Les Actionnaires fourniront à la Société une adresse à laquelle toutes les convocations et informations seront envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le registre des actions nominatives. Les Actionnaires pourront, à tout moment, changer leur adresse tel qu'elle a été inscrite dans le registre des Actionnaires par le biais d'une notification écrite adressée à la Société.

8.7 Les Actions de Commandité détenues par le Gérant sont librement transférables à un successeur ou à un gérant supplémentaire avec responsabilité illimitée.

8.8 Aucune vente, cession, transfert, échange, gage, nantissement ou autre disposition où l'attribution d'une participation sur tout ou partie des Actions Ordinaires dans la Société, aussi bien volontairement qu'involontairement, ne sera valide ou effective sans le consentement préalable par écrit du Gérant, lequel consentement pourra être donné ou pourra être refusé (à la seule discrétion du Gérant) pour n'importe quelle raison ou sans aucune raison.

8.9 La Société reconnaît seulement un détenteur par action. Si une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou si la propriété de telles actions est contestée en justice, toutes les personnes réclamant un droit sur ces actions devront nommer un mandataire unique pour représenter ces actions à l'égard de la Société. Le défaut de nomination d'un tel mandataire emportera une suspension de tous les droits attachés à ces actions.

Art. 9. Gérance.

9.1 La Société sera gérée par GPE VI FIS GP S.à r.l. (ci-après désigné comme le "Gérant").

9.2 En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir comme Gérant de la Société, la Société ne sera pas immédiatement dissoute et liquidée, à condition que le Conseil de Surveillance (tel que défini ci-après), tel que le prévoit l'article 11, nomme un administrateur, qui n'aura pas besoin d'être un Actionnaire, pour effectuer les tâches administratives urgentes et simples, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des Actionnaires soit tenue, que cet administrateur devra convoquer dans les quinze (15) jours de sa nomination. A cette assemblée générale, les Actionnaires pourront nommer, en respectant les exigences de quorum et de majorité applicable pour la modification des statuts, un gérant successeur. En cas d'échec de cette nomination, la Société sera dissoute et liquidée.

9.3 Une telle nomination d'un gérant successeur ne sera pas sujette à l'approbation du Gérant, mais sera sujette à l'approbation des Actionnaires.

Art. 10. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition dans le cadre de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des Actionnaires ou au Conseil de Surveillance sont attribués au Gérant.

Art. 11. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée par la seule signature du Gérant ou par la signature de toute autre personne à qui ce pouvoir aura été délégué par le Gérant.

Art. 12. Conseil de surveillance.

12.1 Les affaires de la Société et sa situation financière en ce compris en particulier les livres comptables et les comptes seront supervisées par un conseil de surveillance (le "Conseil de Surveillance"), comprenant au moins trois (3) membres. Le Conseil de Surveillance pourra être consulté par le Gérant sur les sujets que le Gérant déterminera et pourra autoriser toutes les actions du Gérant qui, en vertu de la loi ou des règlements ou des statuts, excède les pouvoirs du Gérant.

12.2 Le Conseil de Surveillance sera élu par l'assemblée générale annuelle des Actionnaires parmi des individus proposés par le Gérant pour une période qui ne pourra excéder six (6) ans. Les membres du Conseil de Surveillance pourront être réélus. Le Conseil de Surveillance pourra élire un de ses membres comme président.

12.3 Le Conseil de Surveillance sera convoqué par son président ou par le Gérant.

12.4 Une convocation par écrit, par télégramme, télex, fax, email ou tout autre moyen similaire de communication pour une réunion du Conseil de Surveillance sera délivrée à tous les membres du Conseil de Surveillance au moins huit (8) jours avant la date prévue pour cette réunion, sauf dans les cas d'urgence, où la nature du cas d'urgence sera alors exposée dans la convocation à la réunion. Ces convocations pourront être écartées par un consentement donné par écrit, par télégramme, télex, fax, email ou d'autres moyens de communication similaires. Une convocation séparée ne sera pas requise pour les réunions tenues à des endroits et à des horaires fixés dans une résolution adoptée par le Conseil de Surveillance.

12.5 Le Conseil de Surveillance pourra délibérer ou agir valablement, seulement si les membres du Conseil de Surveillance sont convoqués à la réunion conformément à la procédure décrite précédemment et si au moins la majorité des membres est présente ou représentée.

12.6 Aucune convocation ne sera requise au cas où tous les membres du Conseil de Surveillance seraient présents ou représentés à une réunion du Conseil de Surveillance ou dans le cadre de résolutions écrites approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance.

12.7 Tout membre du Conseil de Surveillance pourra agir dans toute réunion en nommant par écrit, par télégramme, télex, ou téléfax, email ou tout autre moyen de communication similaire un autre membre comme son mandataire. Avec l'accord du Gérant, un membre pourra représenter plusieurs de ses collègues.

12.8 Les résolutions du Conseil de Surveillance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion. Des copies d'extraits de ces procès-verbaux seront valablement signées par le président de la réunion ou par deux membres pour être produites lors de procédures judiciaires ou dans un autre contexte.

12.9 Les résolutions du Conseil de Surveillance seront adoptées par une majorité des votes des membres présents ou représentés. Les résolutions soutenues par le président seront adoptées, si les votes sont partagés.

12.10 Les résolutions écrites approuvées et signées par tous les membres du Conseil de Surveillance auront les mêmes effets que des résolutions votées à une réunion du Conseil de Surveillance; chaque membre approuvera ces résolutions par écrit, par télégramme, télex, téléfax, email ou tout autre moyen de communication similaire. Tous ces documents formeront le procès-verbal qui prouve que ces résolutions ont été adoptées.

12.11 Chaque membre du Conseil de Surveillance pourra participer à toute réunion du Conseil de Surveillance par le biais de conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes participant à cette réunion de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par le biais de ces moyens de communication est équivalente à une participation physique à une telle réunion.

Art. 13. Transactions intéressées. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société ou une autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs des administrateurs ou salariés du Gérant y soient intéressés, ou soit un administrateur, un salarié, un associé ou un employé de l'autre société ou entreprise. Tout administrateur ou salarié du Gérant qui est employé comme un administrateur, salarié ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société contractera ou entamera une activité, ne sera pas, en raison de ces affiliations avec ces autres sociétés ou entreprises, privées du droit de participer et de voter ou d'agir sur tous les sujets en rapport avec ces contrats ou activités.

Art. 14. Décisions des actionnaires.

14.1 L'assemblée générale des Actionnaires représentera tous les Actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs de décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en rapport avec les opérations de la Société, étant entendu que, et sauf dispositions contraires prévues par les statuts, aucune résolution ne sera valablement adoptée sans l'approbation du Gérant.

14.2 Les assemblées générales d'Actionnaires seront convoquées par le Gérant ou par le Conseil de Surveillance. Les assemblées générales d'Actionnaires seront convoquées en vertu d'une convocation délivrée par le Gérant et contenant l'ordre du jour, envoyée par lettre recommandée à chaque Actionnaire au moins huit (8) jours avant la tenue de la réunion, à l'adresse de l'Actionnaire telle qu'elle figure dans le registre des actions nominatives, à moins que ces exigences liées aux convocations soient écartées par les Actionnaires.

14.3 L'assemblée générale annuelle se tiendra le deuxième mardi du mois de juin à 10:00 du matin au siège social ou à tout autre endroit précisé dans la convocation pour cette réunion. Au moins une assemblée d'actionnaires se tiendra au Luxembourg chaque année.

14.4 Si le jour précédent est un jour férié ou chômé au Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5 D'autres réunions des Actionnaires pourront se tenir aux époques et lieux précisés dans les convocations respectives à de telles réunions.

Art. 15. Année financière - Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

15.1 L'année sociale de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

15.2 Sur le bénéfice net annuel de la Société, cinq pour cent (5%) seront alloués à la réserve légale. Cette allocation cessera d'être obligatoire quand le montant de la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) de la valeur nominale du capital social souscrit.

15.3 Le revenu actuel de la Société reçu en numéraire, déduction faite des dépenses pertinentes, sera distribué à l'époque ou aux époques déterminées par le Gérant à sa seule discrétion, sauf pour la première distribution qui devra se faire après le 1^{er} janvier 2010. Les bénéfices en numéraire retirés de la vente de tout investissement direct ou indirect de la Société seront généralement distribués dès que cela est raisonnablement possible après leur réception, étant entendu que dans ce cas, le Gérant pourra retenir les montants qu'il estimera prudent de mettre en réserve pour permettre à la Société de faire face à des dépenses ou des responsabilités futures, prévisibles ou conditionnelles.

15.4 Le compte de prime d'émission pourra être distribué aux Actionnaires sur décision de l'assemblée générale des Actionnaires conformément aux dispositions des Statuts. L'assemblée générale des Actionnaires pourra décider d'allouer une partie du montant du compte de prime d'émission au compte de réserve légale.

15.5 Les distributions seront faites aux Actionnaires en fonction de leur Proportion Pertinente relativement à une catégorie d'actions particulière.

15.6 Les dividendes décidés pourront être payés dans toute devise choisie par le Gérant et pourront être payés aux époques et lieux déterminés par le Gérant. Le Gérant pourra procéder à la détermination finale du taux de change applicable en cas de conversion des dividendes dans la devise choisie pour leur paiement. Un dividende attaché à une action, décidé mais non payé pendant une durée de cinq ans ne pourra pas être par la suite réclamé par le détenteur de cette Action Ordinaire, il sera perdu pour le détenteur de cette action et reviendra à la Société. Aucun intérêt ne sera dû sur des dividendes déclarés mais non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des détenteurs d'Actions Ordinaires.

Art. 16. Modification des statuts. Sous réserve de l'approbation du Gérant, ces Statuts pourront être modifiés de temps à autre par l'assemblée générale des Actionnaires aux conditions de quorum et de majorité prévues par la Loi de 1915, autrement dit au moins 50 % du capital social (en valeur nominale) devra être représenté à cette réunion d'Actionnaires et les résolutions d'Actionnaires seront adoptées par une majorité des deux tiers des votes exprimés par les Actionnaires présents ou représentés devant un notaire luxembourgeois.

Art. 17. Dissolution, Liquidation. Les Actionnaires pourront par des résolutions ordinaires adoptées par la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés à une réunion des Actionnaires décider de dissoudre la Société et de nommer un ou plusieurs liquidateurs. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui pourront être des personnes physiques ou morales) nommés par une assemblée des Actionnaires qui décidera de cette dissolution et déterminera leurs pouvoirs et leurs indemnités.

Art. 18. Indemnités.

18.1 Ni le Gérant, ni aucun membre d'un comité (qui, afin d'éviter le moindre doute, inclus le Conseil de Surveillance) accomplissant quelque fonction que ce soit en rapport avec la Société ne supportera de responsabilité pour toute perte supportée par la Société ou par les Actionnaires résultant des services qu'ils ont accomplis, soit en vertu des Statuts ou soit en vertu de tout contrat de gestion, de conseil ou autre d'après lesquels il fournisse ou s'engage à fournir des services à la Société ou en rapport avec les actifs de la Société (chaque contrat étant un "Contrat Pertinent"), ou résultant d'opérations, d'affaires ou d'activités de la Société, sauf si, les dommages sont dus à la fraude, au mauvais comportement délibéré, à la mauvaise foi ou à la négligence coupable de leurs obligations et devoirs envers la Société.

18.2 La Société s'engage à indemniser et à exonérer de toute responsabilité en dehors des actifs de la Société le Gérant, Advent International Corporation et leurs agents, salariés, membres, associés, consultants et employés et tout membre d'un comité (qui, afin d'éviter le moindre doute, inclus le Conseil de Surveillance) accomplissant certaines fonctions en vertu de cet acte ou en rapport avec la Société (chacun étant une "Partie Exonérée") contre toute responsabilité, action, procédure, réclamation, coût, requête, dommage et dépense (en ce compris les frais de justice) supporté ou prévisible

en raison des actes d'une Partie Exonérée étant ou ayant agit comme associé commandité, gérant, conseiller, ou membre d'un comité de la Société ou résultant de toute situation ou circonstances liés à l'exercice de ses pouvoirs ou d'autres activités par le Gérant ou de la fourniture de services à ou en rapport avec la Société ou résultant d'opérations, d'activité ou du commerce de la Société (chacune étant une "Réclamation Exonérée"), étant entendu cependant qu'il ne sera pas indemnisé pour les dommages résultant de sa fraude, de sa mauvaise foi ou de sa négligence coupable dans les devoirs et obligations qu'il a envers la Société, ou de ses fautes grossières ou de la violation délibérée d'un Contrat Pertinent."

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à quatre mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Le document ayant été lu aux personnes comparantes, connues du notaire par leurs noms, prénoms, statut civil et résidences, ces personnes signèrent ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 30 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16433. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010023531/1160.

(100018364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

LBREP III Sun & Moon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 134.586.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés prises en date du 03 février 2010 que:

- Monsieur Michael Tsoulies, a démissionné de ses fonctions de Gérant de catégorie A de la Société avec effet au 03 février 2010;

- Monsieur David McClure, directeur, né le 13 juin 1978, à Irvine, Royaume Uni, ayant son adresse professionnelle Berkeley Square House, Berkeley Square, W1J 6BR Londres, Royaume Uni a été nommé Gérant de catégorie A de la Société à partir du 03 février 2010 pour une durée illimitée;

Depuis le 03 février 2010, le Conseil de Gérance de la Société est composé comme suit:

Gérants de catégorie A:

- Monsieur Michael Denny, directeur, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur David McClure, prénommé

Gérant de catégorie B:

- Monsieur Jeffrey Porter Fitts, consultant, né le 25 juillet 1965, au New Jersey (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 600 Lexington Avenue, New York, NY 10022 (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 février 2010.

Pour extrait conforme

LBREP III Sun & Moon S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2010024130/28.

(100020820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Gazeley Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 146.226.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second of December.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Gazeley Limited, a limited liability company incorporated and existing under the laws of England, registered with the Companies House under number 02322154, having its registered office at 16 Palace Street, London, SW1E 5JQ, United Kingdom,

here represented by Mrs Raphaela Savelsberg, Rechtsanwältin residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given in London on 17 December 2009.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of Gazeley Luxembourg S.à r.l. (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 146.226, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, on 20 May 2009, published in the *Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations*, n° 1112, on 5 June 2009. The articles of incorporation have been last amended pursuant to a deed of the undersigned notary, on 4 August 2009, published in the *Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations*, n° 1778, on 15 September 2009.

The appearing party representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement, the general meeting of partner is regularly constituted and may validly deliberate on the following agenda:

Agenda

1. Increase of the Company's share capital by an amount of two hundred and forty-two thousand and twenty-nine euro (EUR 242,029) so as to raise it from its current amount of two hundred and ninety-seven thousand two hundred and ninety-one euro (EUR 297,291.-) up to five hundred and thirty-nine thousand three hundred and twenty euro (EUR 539,320.-) through the issue of two hundred and forty-two thousand and twenty-nine (242,029) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each for a price of two million four hundred and twenty thousand two hundred and eighty-eight euro (EUR 2,420,288.-).

2. Subsequent amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company.

Then the general meeting of partners, after deliberation, unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides to increase the Company's share capital by an amount of two hundred and forty two thousand and twenty-nine euro (EUR 242,029) so as to raise it from its current amount of two hundred and ninety-seven thousand two hundred and ninety-one euro (EUR 297,291.-) up to five hundred and thirty-nine thousand three hundred and twenty euro (EUR 539,320.-), through the issue of two hundred and forty-two thousand and twenty-nine (242,029) shares having a par value of one euro (EUR 1.-) each for a price of two million four hundred and twenty thousand two hundred and eighty-eight euro (EUR 2,420,288.-).

The new shares are subscribed by Gazeley Limited, prenamed, and are paid up by a contribution in cash for an amount of two million four hundred and twenty thousand two hundred and eighty-eight euro (EUR 2,420,288.-), consisting of two hundred and forty two thousand and twenty-nine euro (EUR 242,029) for the share capital and two million one hundred and seventy-eight thousand two hundred and fifty-nine euro (EUR 2,178,259.-) for the share premium.

Said amount is as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the general meeting decides to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.** The Company's share capital is set at five hundred and thirty-nine thousand three hundred and twenty euro (EUR 539,320.-), represented by five hundred and thirty-nine thousand three hundred and twenty (539,320) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings of shareholders."

Costs and expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to four thousand euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the persons appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché du Luxembourg.

A COMPARU:

Gazeley Limited, une société constituée et existant selon les lois d'Angleterre, enregistrée auprès du Companies House sous le numéro 02322154, ayant son siège social à 16 Palace Street, London, SW1E 5JQ, Royaume-Uni,

ici représentée par Mlle Raphaëla Savelsberg, Rechtsanwältin, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres, le 17 décembre 2009.

Ladite procuration paraphée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est le seul associé de Gazeley Luxembourg S.à r.l. (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.226, constituée selon acte reçu par le notaire soussigné, demeurant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 mai 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1112, le 5 juin 2009. Les statuts ont été modifiés selon acte reçu par le notaire soussigné, alors demeurant à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 août 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 1778, le 15 septembre 2009.

La partie comparante représentant l'intégralité du capital social et ayant renoncé à toute notification, l'assemblée générale des associés est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points suivants portés à l'ordre du jour:

Ordre du jour

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux cent quarante-deux mille vingt-neuf euros (EUR 242.029,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-onze euros (EUR 297.291,-) à un montant de cinq cent trente-neuf mille trois cent vingt euros (EUR 539.320,-) par l'émission de deux cent quarante-deux mille vingt-neuf (242.029) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune pour un prix de deux millions quatre cent vingt mille deux cent quatre-vingt-huit euros (EUR 2.420.288,-).

2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

Après délibération, l'assemblée générale des associés prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent quarante-deux mille vingt-neuf euros (EUR 242.029,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de deux cent quatre-vingt-dix-sept mille deux cent quatre-vingt-onze euros (EUR 297.291,-) à un montant de cinq cent trente-neuf mille trois cent vingt euros (EUR 539.320,-) par l'émission de deux cent quarante-deux mille vingt-neuf (242.029) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune pour un prix de deux millions quatre cent vingt mille deux cent quatre-vingt-huit euros (EUR 2.420.288,-).

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par Gazeley Limited, susmentionné, et sont payées par un apport en numéraire d'un montant de deux millions quatre cent vingt mille deux cent quatre-vingt-huit euros (EUR 2.420.288,-) qui consiste en deux cent quarante-deux mille vingt-neuf euros (EUR 242.029,-) pour le capital social et deux millions cent soixante-dix-huit deux cent cinquante-neuf euros (EUR 2.178.259,-) pour la prime d'émission.

Ledit montant est dès à présent à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apporté au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à cinq cent trente-neuf mille trois cent vingt euros (EUR 539.320,-), représenté par cinq cent trente-neuf mille trois cent vingt (539.320) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires."

Frais et dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société et qui sont mis à sa charge à raison des présentes sont estimés à quatre mille euros.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire de ladite comparante a signé le présent acte ensemble avec le notaire.

Signé: R. SAVELSBURG, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 28 décembre 2009. Relation: EAC/2009/16241. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010023538/125.

(100018848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2010.

Natural Nutritional Products S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 136.521.

L'Assemblée Générale Extraordinaire accepte:

- la démission de l'administrateur et l'administrateur délégué, Mr Alexander CLAESSENS, né le 17 décembre 1951 à Wilrijk, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg 29, avenue Monterey.

- la démission de l'administrateur, Mr Didier Rincourt né le 30 octobre 1957 à Paris, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg 29, avenue Monterey.

- la nomination d'un nouvel administrateur unique, Mr Jean NAVEAUX né le 30 avril 1943 à Villers-la-Loue, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

- L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission de la société MONTEREY AUDIT Sàrl, RC Luxembourg B78 967, ayant son siège au 29, avenue Monterey L-2163 Luxembourg du poste de Commissaire aux comptes.

- L'Assemblée Générale décide d'accepter la nomination de Mr Philippe GAIN, expert comptable, né le 21 octobre 1959 à Vincennes demeurant professionnellement au 29, avenue Monterey L-2163 Luxembourg au poste du Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 27 janvier 2010.

POUR EXTRAIT CONFORME

Signature

Référence de publication: 2010023888/22.

(100020375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Second German Property 64 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 129.470.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 18 janvier 2010

Est nommé gérant de catégorie A pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Claude ZIMMER, gérant de catégorie A démissionnaire:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 9 février 2010.

Référence de publication: 2010023953/15.

(100020334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2010.

Rome Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.936.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 mai 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Rome Holdco S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant B

Signatures

Référence de publication: 2010024501/15.

(100020077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Rome Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 121.936.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 mai 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2010.

Rome Holdco S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant B

Signatures

Référence de publication: 2010024502/15.

(100020073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.

Orion One S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 116.839.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social de la société le 11/01/2010 à 10 heures

L'Assemblée ratifie la démission de Mr. Kamarowsky, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg de son mandat d'Administrateur.

L'assemblée ratifie la cooptation de Madame Angelina Scarcelli, avec adresse professionnelle au 7, val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg en tant que nouvel administrateur. Le nouvel Administrateur terminera le mandat de son prédécesseur, à savoir jusqu'à l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 11/01/2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2010024794/17.

(100019239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2010.
